

27-VII

23

DANTON

ET LES

MASSACRES DE SEPTEMBRE

PAR

ANTONIN DUBOST



Aube
7.50

PARIS, CHARAVAY FRÈRES, ÉDITEURS

4, rue de Furstenberg

1885

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

LES SUSPECTS EN 1858. Étude sur l'application de la loi de sureté générale (*épuisée*).

DES CONDITIONS DE GOUVERNEMENT EN FRANCE (*chez Germer-Baillière*).

DANTON ET LA POLITIQUE CONTEMPORAINE (*chez Charpentier*).

LA SITUATION ACTUELLE ET LE RÉGIME PARLEMENTAIRE (Brochure).

DANTON

ET LES

MASSACRES DE SEPTEMBRE

EXTRAIT

De la Révolution française

REVUE HISTORIQUE.

DANTON

ET LES

MASSACRES DE SEPTEMBRE

PAR

ANTONIN DUBOST

5152



PARIS, CHARAVAY FRÈRES, ÉDITEURS

4, rue de Furstenberg

1884

DAVID

MISSISSIPPI

MISSISSIPPI



DANTON

ET LES

MASSACRES DE SEPTEMBRE

Il faut avoir confiance dans l'opinion, « l'opinion, non ce vain bruit qu'une faction de quelques mois ne fait régner qu'autant qu'elle-même, mais l'opinion indestructible, celle qui se fonde sur des faits qu'on ne peut longtemps obscurcir, cette opinion qui n'accorde point d'amnistie aux traîtres, et dont le tribunal suprême casse les jugements des sots, et les décrets des juges vendus à la tyrannie. »

(DANTON, Discours.)

I

PRÉAMBULE.

Si l'histoire, comme quelques-uns l'ont pensé et le pensent encore, n'était que la chronique ou le récit des événements qui se passent, recueillis pour intéresser le lecteur, il faudrait s'en méfier beaucoup, car elle est pleine des œuvres de la fantaisie et de la calomnie. Elle porte, à chaque page, la trace des efforts faits pour la défigurer.

Mais, l'histoire est une science qui embrasse un ensemble d'actes successifs, s'enchaînant logiquement suivant des conditions et des lois qu'il est possible de déterminer. Or, envisagée ainsi, sous son véritable aspect, et non plus comme une simple

œuvre descriptive et littéraire, l'histoire ne trompe pas. Elle nous montre les sociétés se développant, suivant une direction déterminée, sous l'influence de l'accroissement et de la vulgarisation du savoir positif. Elle est l'étude de la loi du changement ; elle enseigne le sens des inévitables mutations sociales. Elle indique aux chefs d'État, aux gouvernements, le cours des choses, l'impossibilité de le remonter, le danger de se méprendre sur sa direction et les facilités d'avancement qu'il importe de lui procurer.

C'est donc vainement qu'on essaye d'obscurcir l'histoire en calomniant les individus, en dénaturant leurs intentions et leurs actes, en tentant de les déshonorer pour affaiblir ou détruire les idées qu'ils représentent. C'est vainement qu'on l'interroge, ou qu'on la fait parler pour lui demander des vérités de circonstance, pour servir des intérêts, des préjugés ou des passions. Le cours des destinées sociales ne saurait être changé par de tels efforts. Tout au plus, pourrait-on le gêner, car en jetant le trouble et l'incertitude dans les esprits et dans les consciences, on peut produire le désordre dans les actes. De semblables moyens d'action, sont les armes des esprits infirmes en politique.

Il en résulte qu'on pourrait dédaigner de repousser les accusations et les calomnies répandues à profusion dans l'histoire, comme ont fait souvent les grands hommes qui en ont été les victimes. Mais, au point de vue moral, il n'est pas indifférent que ceux qui ont été les agents de la transformation sociale, que les crises mêmes qui ont tant servi la cause de la civilisation et du progrès, soient déchargés des imputations dont on les accable, et lavés des souillures dont l'envie, la haine, ou la passion les ont voulu couvrir. Il est bon, il est réconfortant pour la postérité, que ceux qui ont travaillé pour elle ne soient pas injustement représentés comme coupables de mobiles ou d'actions condamnables.

Parmi eux, il n'en est aucun peut-être dont la vie privée et la vie publique aient été plus travesties et qu'on ait peint sous de plus noires couleurs que le grand homme d'État de la première République, celui dans lequel, on l'a dit justement, s'incarnait le génie même de la Révolution, Danton. Obligés de reconnaître sa grandeur politique, le rôle décisif qu'il a joué dans les événements les plus extraordinaires de l'histoire, ses ennemis, ses adversaires et ses rivaux ont voulu s'en venger, semble-t-il, en tentant de le déshonorer pour le diminuer; et ils avaient répandu sur sa vie tant d'ignominie, tant de mensonges, tant de calomnies, qu'ils pouvaient espérer, vraiment, qu'on ne parviendrait jamais à découvrir la vérité et à réhabiliter sa mémoire.

Ils avaient trop compté sur la puissance et l'efficacité du mensonge. Depuis, des hommes d'honneur, des écrivains chez lesquels la probité et le talent sont inséparables (1), et auquel il avait paru que, chez le même homme, tant de honte ne pouvait s'allier à tant de grandeur, se sont livrés aux plus graves enquêtes; et, procédant comme ces savants qui, de nos jours, travaillent à nous faire pénétrer, pour ainsi dire, dans la vie intime des peuples de l'antiquité, en soulevant les entassements de laves et de scories sous lesquels des villes entières ont été autrefois englouties, ils sont parvenus à restituer la mémoire de Danton dans sa réalité, c'est-à-dire dans l'honnêteté de son âme et la pureté de sa vie politique et privée. Les pièces existent, qui attestent sa grandeur, sa magnanimité, ses talents, ses vertus, et accusent l'infamie et la honte de ses détracteurs.

Mais parmi les accusations portées contre Danton, il en est une sur laquelle il nous a paru qu'il était utile de revenir, afin de saisir, pour ainsi dire, sur le vif, le procédé trop souvent mis en œuvre pour dénaturer l'histoire, et faire de nouveau la

(1) Voir les mémoires de MM. Despois, Bougeart, Robinet.

lumière sur l'un des événements les plus tragiques de la Révolution; nous voulons parler des massacres de Septembre.

II

La guerre. — La Révolution et la Royauté face à face. — Le Dix-Août.

L'une des erreurs, je dirai même l'un des travers les plus répandus chez ceux qui prétendent écrire l'histoire, c'est de vouloir juger les hommes d'autrefois, et les événements auxquels ils ont été mêlés, avec les points de vue et les sentiments de notre temps. Ils n'ont pas lu Salluste, ou s'ils l'ont lu, ils n'ont pas retenu la recommandation essentielle qu'il adresse à tous ceux qui se proposent de juger un temps qui n'est pas le leur : qu'il faut y retourner en esprit, *animus fit antiquus*. De sorte qu'on peut dire qu'aux calomnies intéressées des contemporains, viennent s'ajouter encore, pour l'obscurcir et le défigurer, les faux milieux dans lesquels on place le plus souvent tout grave événement de l'histoire.

Donc, tout en examinant quelles furent la pensée et l'attitude de Danton durant « ces journées sanglantes sur lesquelles tout bon citoyen a gémi, » il faut les replacer en quelque sorte dans leur cadre, montrer en quoi elles ont consisté, en définir le caractère et en déterminer les causes. Il n'est pas légitime de procéder autrement. C'est une injustice de juger un événement en le détachant du fond où il s'est produit, d'apprécier un fait violent, par exemple, qui est la conséquence d'un état général des esprits, de passions surexcitées à un degré extraordinaire, comme s'il s'était manifesté dans un temps calme où la tranquillité publique n'aurait été troublée par rien, où la raison aurait pu avoir tout son empire.

Quand on considère la Révolution, au moment où la Constitution de 1791 est acceptée par le roi, et où l'Assemblée légis-

lative vient d'être amenée à prendre parti pour la guerre (avril 1792), deux grands faits dominant toute la situation : 1° le parti de la contre-révolution dont le roi n'est encore que secrètement le chef, se lève, s'arme, s'organise et s'insurge contre la volonté nationale, il prépare une revanche de 89 et appelle l'étranger à son aide ; 2° les rois de l'Europe conspirent contre la Révolution française et cherchent à s'entendre, à se coaliser pour rétablir Louis XVI dans ce qu'ils nomment « ses privilèges et ses droits. » Tous les événements qui vont se dérouler, et qui ont jeté les hommes de la Révolution à une si grande distance du cours ordinaire de la vie, sont dans une relation de cause à effet avec la situation créée par l'attitude et les projets des ennemis de la Révolution.

Jusqu'à l'époque de la déclaration de guerre, les desseins et le plan des royalistes avaient pu rester dans l'ombre, soupçonnés plutôt que connus de quelques-uns. Mais, à partir de ce moment, il fallait prendre un parti, entrer en action, et tout allait s'éclaircir. A l'intérieur, la conspiration devient flagrante. Les prêtres, les nobles, la cour organisent la guerre civile et s'entendent avec l'étranger. A l'extérieur, la coalition se noue définitivement et les émigrés lui offrent leurs épées. Pour eux, la France n'est qu'une faction qu'il faut écraser.

On comprend l'émotion qui s'empare du pays tout entier, si agité, depuis le commencement de la Révolution, si surexcité par les résistances qu'on oppose à l'œuvre de régénération qu'il a entreprise, — celle de Paris surtout, plus rapproché des foyers de conspiration, et prenant d'ailleurs une part plus active aux événements, — quand les projets des ennemis de la France et de la Révolution apparaissent clairement.

Nous sommes en 1792 ; la guerre, devenue nécessaire, a été déclarée au milieu de l'enthousiasme général. La France ne menaçait personne, elle n'attaquait la liberté d'aucun peuple ; elle votait la guerre aux rois qui prétendaient lui imposer un gou-

vernement et la traitaient comme une faction. Le roi avait feint de s'associer à ce mouvement de la France contre l'étranger ; il avait appelé au ministère Clavière, Roland, Servan, Dumouriez. On avait soupçonné sa faiblesse ; on ne croyait pas encore à sa trahison. Mais la réalité ne devait pas tarder à se manifester. Le roi trahissait la France et conspirait avec ses ennemis, au point de régler avec eux, pour ainsi dire, étape par étape, la marche de l'invasion. Tout cela transpirait ; on devinait qu'il en devait être ainsi ; les dénonciations pleuvaient de toutes parts. D'ailleurs, ses amis, ses conseillers, les prêtres, les nobles ne prenaient plus la peine de dissimuler.

Dès les premières hostilités, qui furent pour nous des revers, le péril de la situation devint plus immédiat, et l'émotion populaire alla grandissante. Il fallait prendre des mesures énergiques et contre l'étranger, et pour abattre la contre-révolution. La Gironde, dans l'Assemblée législative, fit décréter la formation d'un camp de 20,000 hommes sous Paris ; puis comme la force de la contre-révolution était à la cour et dans les prêtres, la garde du roi fut licenciée, et Vergniaud demanda et obtint un décret de déportation contre les prêtres rebelles. Alors le roi, se sentant menacé, leva le masque et prit ouvertement le parti de la contre-révolution, en renvoyant les ministres girondins et en refusant de sanctionner les mesures prises par l'Assemblée (13 juin).

La Révolution et la royauté se trouvèrent face à face. Le 20 juin porte un premier coup à la royauté qui répond par des menaces. La lutte s'accroît et se caractérise nettement. La Fayette et les Feuillants prennent publiquement parti pour la cour contre la Révolution. Les partis sont tranchés : d'un côté, les patriotes, de l'autre, ceux qui trahissaient la France ; cependant l'Assemblée tergiverse. Mais le peuple de Paris, Danton à sa tête, sent bien que tout est perdu si l'on n'agit pas sur-le-champ. Il n'hésite pas, et le 10 août, il enlève à l'invasion la

citadelle des Tuileries, et renverse le roi, ami de l'étranger.

Or il est facile de se représenter que de pareils événements n'étaient pas faits pour calmer les esprits, pour apaiser les passions. Déjà, avant le 10 août, la colère s'était emparée des esprits d'ordinaire les plus paisibles, au point que Michelet a pu dire justement que le 10 août était sorti d'un volcan de fureur. Ajoutez que la misère du peuple était extrême ; il n'avait ni travail, ni pain, et il se sentait trahi. Après le 10 août, cette fureur du peuple de Paris s'accrut terriblement : onze centés Parisiens avaient péri, tués par le canon des Tuileries. Il voyait du sang partout, et sa défiance, si justifiée, d'ailleurs, par l'attitude des ennemis de la Révolution, ne faisait qu'augmenter et le surexciter toujours davantage. Peu à peu, les colères s'étaient entassées, comprimées, et maintenant un formidable cri de vengeance faisait explosion de toutes les poitrines.

III

État de l'esprit public. — L'Assemblée législative. — Danton et le Conseil exécutif. — La Commune de Paris.

Tel était l'état des esprit, quand, après le 10 août, un nouveau gouvernement fut constitué. Il était composé de Danton, Roland, Servan, Clavière, Lebrun et Monge (1). Danton en faisait partie, car, dit Condorcet : « il fallait dans le ministère un homme qui, par son ascendant, pût contenir les instruments très méprisables d'une révolution utile, glorieuse et nécessaire, et il fallait que cet homme par son talent pour la parole, par son esprit, par son caractère, n'avilît pas le ministère, ni les membres de l'Assemblée nationale qui auraient à traiter avec lui. Danton avait seul ces qualités.....; il a cette qualité si pré-

(1) Danton était ministre de la justice; Roland, de l'intérieur; Servan, de la guerre; Clavière, des finances; Lebrun, des affaires étrangères; Monge, de la marine.

cieuse, que n'ont jamais les hommes ordinaires : il ne hait ou ne craint ni les lumières, ni les talents, ni la vertu. »

Tous comprenaient à merveille le péril de la situation à l'extérieur et à l'intérieur. Il fallait faire face à l'étranger, et profiter pour cela de l'admirable élan des esprits, des passions même qui les agitaient ; mais il ne fallait pas qu'à l'intérieur, ces passions qui venaient de si bien servir la cause de la Révolution, en permettant de renverser le trône, tournassent maintenant contre elle, en dépassant le but, par les excès mêmes auxquels elles pourraient conduire. C'est ce que Danton exprimait admirablement quand, le jour même de la constitution du nouveau gouvernement, le 11 août, appelé à prêter le serment d'usage devant l'Assemblée législative, il disait : « La nation française lasse du despotisme avait fait une révolution, mais trop généreuse, elle a transigé avec les tyrans. L'expérience lui a prouvé qu'il n'est aucun retour à espérer des anciens oppresseurs du peuple. Elle va rentrer dans ses droits, mais dans tous les temps, et surtout dans les débats particuliers, là où commence l'action de la justice, là doivent cesser les vengeances populaires. » Et pour donner confiance à tout le monde, il ajoutait : « Je prends devant l'Assemblée l'engagement de protéger les hommes qui sont dans son enceinte ; je marcherai à leur tête et je réponds d'eux. »

Mais la situation, déjà par elle-même si difficile, si périlleuse, allait se compliquer des dispositions d'esprit des diverses autorités qui se partageaient le pouvoir en France, et principalement dans Paris. Il aurait fallu un accord étroit duquel serait résulté une forte direction, un pouvoir d'action capable de tout concerter, de tout exécuter sans lenteur, sans hésitation et sans faiblesse. Un tel accord était nécessaire, non seulement entre l'Assemblée et le Conseil exécutif, mais encore entre le gouvernement et le pouvoir municipal parisien qui venait de jouer un si grand rôle dans les derniers événements, et qui en avait re-

tenu une si grande action sur Paris. Au lieu de cela ils se trouvèrent bientôt divisés, tout prêts à s'accuser réciproquement d'ambition et de scélératesse. Déjà, apparaissaient en germe les divisions au milieu desquelles la première République a sombré.

Le 10 août ne s'était pas fait contre l'Assemblée ; mais il s'était fait sans elle. On avait bien compris que Danton qui représentait le mieux la Révolution et Paris, devait être le trait d'union entre l'Assemblée et les hommes du 10 août. Mais pour qu'il en fût ainsi, il aurait fallu qu'il existât entre tous une confiance réciproque et des vues communes, notamment sur la politique à suivre dans Paris. Pour des causes diverses, cette confiance et ces vues communes manquèrent dès le premier moment.

Danton avait été choisi à cause du rôle prépondérant qu'il avait joué, et de son influence sur le peuple. Mais son origine révolutionnaire inspirait une grande méfiance aux Girondins qui dirigeaient l'Assemblée. D'autre part, Danton n'était pas seulement un révolutionnaire ardent, influent sur le peuple ; c'était encore un politique admirable, délié, vigoureux, plein de vues et de ressources, capable de tout concevoir et de tout diriger, un homme d'État incomparable. Sa supériorité, son génie s'affirmèrent immédiatement dans le Conseil exécutif et s'imposèrent ; il eut l'initiative et la direction. Il en résultait que tout pouvoir remis au Conseil exécutif devait augmenter et augmentait, en effet, l'importance et la situation de Danton. Une Assemblée capable de faire taire ses antipathies, animée de vues exclusivement politiques, aurait compris que c'était là une grande force ; elle y vit, au contraire, un danger immense.

Alors, au moment même où Danton justifiait le mieux la confiance qu'on avait mise en lui en l'appelant au ministère, par les initiatives qu'il prenait, les efforts qu'il faisait pour organiser la défense et sauver le pays, les hommes de l'Assemblée,

les Girondins notamment, dont l'antipathie pour lui devait toujours aller en augmentant à mesure qu'il grandirait par les services rendus, lui refusèrent ou lui marchandèrent leur concours. Ils n'aperçurent pas que procéder ainsi c'était affaiblir l'autorité dont eux-mêmes en l'appelant au pouvoir, ils avaient pensé que Danton pourrait utilement se servir pour contenir les passions et les éléments perturbateurs dans Paris. En effet, pour que l'action de Danton fût complète, il lui fallait agir non seulement sur le peuple, mais encore sur la Commune du 10 août, de manière que ses efforts ne fussent pas entravés par elle. Or, il est évident qu'il ne pouvait conserver son autorité sur la Commune qu'autant qu'il serait fondé à se réclamer du concours et de l'adhésion non équivoque de l'Assemblée, à ses vues comme aux mesures qu'il croirait devoir faire prendre au besoin. Il fallait qu'il pût parler au nom même de l'Assemblée, car ainsi son autorité personnelle s'augmentait de toute la force du pouvoir national.

Les méfiances sourdes de l'Assemblée diminuèrent singulièrement l'action de Danton sur Paris. Il en résulta qu'il n'y eut pas de trait d'union entre l'Assemblée et la Commune, pas davantage de pouvoir dominant. L'Assemblée et la Commune se trouvèrent face à face sans confiance réciproque, sans vues communes, cherchant chacune à dominer l'autre, sans y parvenir. De telle sorte qu'au lieu d'une forte concentration des pouvoirs si nécessaire en de telles circonstances, on n'aboutit qu'à la rivalité et à des directions contradictoires.

L'Assemblée n'avait pas d'hésitation sur le but à atteindre. Ce but, Danton, dans le premier discours qu'il avait prononcé devant elle, l'avait parfaitement défini et caractérisé, et l'Assemblée avait vivement applaudi. Il y avait donc accord sur ce point entre la Législative et le Conseil exécutif. Mais Danton avait ajouté, « qu'il marcherait à sa tête. » C'était cela que les Girondins ne voulaient pas; c'était là que le désaccord commen-

çait. On laissa faire Danton pour tout ce qui concernait la politique générale, l'organisation de la défense, l'action à l'extérieur, et même dans les départements. Dans Paris, on l'entrava de toutes manières, sans comprendre que son action, cependant, était aussi nécessaire, peut-être plus urgente à Paris qu'ailleurs.

La Commune livrée à elle-même, peu dirigée depuis que Danton n'était plus là, animée d'ailleurs d'un esprit bien différent de celui de l'Assemblée, était au fond très divisée. Le malheur était qu'elle se laissait dominer par quelques hommes violents qui, eux, entendaient suivre, dans Paris, une politique tout opposée de celle de l'Assemblée, de Danton et du Conseil exécutif.

A la veille du 10 août, les 48 sections de Paris avaient constitué une nouvelle Commune à raison de trois membres par section. C'est ce Conseil qui exerçait alors l'autorité. Sa puissance de droit et de fait était considérable. La loi de 1790, en donnant à la commune de Paris les mêmes attributions qu'aux autres communes de France, avait complètement désarmé l'État. Les ordres du gouvernement, les résolutions de l'Assemblée ne pouvaient être exécutés, dans Paris, que par l'intermédiaire de la Commune. Bien plus, ce pouvoir d'exécution, ce n'était pas le maire qui l'exerçait; il était entre les mains d'un comité de Surveillance constitué par la Commune. D'autre part, c'était cette Commune qui avait fait le 10 août, sous l'impulsion et la direction de Danton. De là, on le comprend, une grande puissance morale. En droit et en fait, elle était investie de pouvoirs presque illimités; elle avait seule l'autorité dans Paris. Elle disposait de la force armée; elle avait charge de veiller à la sécurité des citoyens; elle lançait des mandats d'amener; elle procédait aux arrestations; elle ouvrait ou fermait les prisons. Petion était maire; Manuel, procureur; Robespierre, Tallien, figuraient parmi les membres les plus actifs. Le comité de Surveillance était composé, entre autres, de Sergent,

Panis, Duplain, Deforgues, qui s'étaient adjoint Marat, quoiqu'il ne fût pas membre de la Commune.

L'esprit dont la Commune était animée, il faut bien le dire, était celui de tout Paris. Paris était ému, inquiet, violent, furieux, il criait vengeance; la Commune aussi. Mais en quoi la Commune était divisée, c'est que les uns, bien que partageant les passions violentes de tous, comprenaient la nécessité de les contenir, d'en régulariser tout au moins le cours pendant que les autres, notamment les membres du conseil de Surveillance, investis des pouvoirs de police, qui étaient les plus violentes et aussi les plus forts, loin de les calmer, excitaient les fureurs et demandaient qu'on laissât le peuple se livrer à sa vengeance. En apparence, la Commune protestait de son dévouement à l'Assemblée et de sa soumission aux lois; en réalité elle voulait rester maîtresse et rusait avec le pouvoir souverain.

Dans l'état d'esprit de la population parisienne, c'était là un grave danger, car cet état d'esprit était tel, que pour peu qu'il fût aggravé par les événements, il pouvait rendre Paris capable de se porter à toutes les extrémités. Or, des événements inquiétants ne pouvaient manquer de se produire. L'ennemi avait passé la frontière; l'armée d'invasion continuait sa marche. Et pendant ce temps, malgré le 10 août, l'attitude du parti contre-révolutionnaire était provocante; il applaudissait l'étranger et menaçait les patriotes.

Donc, il est clair qu'il y avait des mesures à prendre, pour conjurer, — on pouvait croire, au premier moment, que cela était possible, — dans tous les cas, pour atténuer le péril de la situation dans Paris. Que fallait-il faire?

Si l'Assemblée eût été inspirée par des vues exclusivement politiques, elle n'eût pas hésité, — comme quelques-uns de ses membres le pensaient et le proposèrent, Cambon, Vergniaud aussi, dont le noble esprit ne fut jamais hanté par les préoccupations personnelles de ses amis, — elle n'eût pas hésité à re-

mettre tous les pouvoirs et à donner toute sa confiance au Conseil exécutif. Alors on comprend avec quelle force Danton eût pu peser sur la Commune, et quelle action, dans sa grande situation, lui si populaire, il eût pu exercer sur la population parisienne, n'étant pas gêné par les représentants mêmes de cette population. Assurément, en un pareil moment, il n'eût été ni sage, ni prudent, ni possible peut-être de vouloir briser la Commune du 10 août, celle qui, après tout, venait de conduire le peuple à la victoire ; mais un Danton, chef du gouvernement, disposant du pouvoir légal, connaissant à merveille les hommes sur lesquels il fallait agir, pouvant leur opposer le prestige de sa renommée, des services rendus, serait certainement parvenu à y annihiler les éléments les plus violents, à y faire prévaloir des tendances plus sages, plus politiques, à y faire obéir le gouvernement. Dans tous les cas, lui responsable et armé de tous les pouvoirs nécessaires, il n'eût pas hésité à agir avec habileté, sans doute, mais avec énergie, pour imprimer à toutes les autorités, dans Paris, l'unité d'action nécessaire, et subordonner leurs efforts à la direction gouvernementale. Rallier les efforts, concentrer toutes les forces gouvernementales sous une vigoureuse direction, c'est ainsi que Danton essayait de procéder dès ce moment-là, et qu'il a procédé dans tout le cours de la Révolution en demandant et obtenant successivement la création du comité de Salut public et sa transformation en comité de Gouvernement.

Au lieu de cela, l'Assemblée, les Girondins surtout, méfians et déjà jaloux de l'autorité de Danton, imaginèrent d'exercer le pouvoir exécutif dans Paris, en quelque sorte directement ; de traiter les affaires avec la Commune, se substituant ainsi au rôle pour lequel précisément elle avait appelé Danton. Elle fut impuissante sur la Commune qui, par son origine même, était peu portée aux mesures régulières et d'apaisement, et voulait rivaliser avec l'Assemblée. Toute unité de direction manqua.

Au lieu d'apaiser, on irrita ainsi les passions. De telle sorte que, quand se précipitèrent les événements, qui devaient infailliblement surexciter les esprits à un très haut point, ils trouvèrent un milieu dont la violence, loin de se calmer, n'avait pas cessé de s'accroître depuis le 10 août.

Nous dirons pourquoi rien n'aurait pu conjurer tout à fait les horreurs qui n'allaient pas tarder à se produire ; mais un accord étroit entre les pouvoirs publics, une subordination de tous les efforts à une direction unique et énergique, des mesures habiles auraient pu, certainement, en atténuer beaucoup les effets. A ce point de vue, l'Assemblée législative porte dans l'histoire une lourde responsabilité.

Maintenant, il faut montrer comment les événements éclatèrent.

IV

Politique du nouveau gouvernement. — Divergences entre les diverses autorités. — Mesures à prendre pour conjurer le péril de la situation.

Dès le premier moment, les tendances de la Commune s'affirmèrent très nettement. Elle fit fermer les barrières de Paris, suspendre les passeports, arrêter un grand nombre de suspects. Elle prenait des arrêtés en toutes matières. Elle ordonnait que « dorénavant les presses des empoisonneurs royalistes seraient confisquées et adjugées aux imprimeurs patriotes. » Elle n'allait pas tarder à aller jusqu'à faire cerner le ministère de la guerre, sous prétexte de rechercher un député, Girey-Dupré, contre lequel elle n'avait pas craint de lancer un mandat d'amener. Les membres du comité de surveillance étaient ouvertement partisans de massacrer les contre-révolutionnaires. Marat, imitant d'ailleurs en cela beaucoup d'écrivains royalistes qui, en ce moment, promettaient qu'aux jours

de la victoire on ferait tomber les têtes des révolutionnaires, Marat disait : « On me conteste le titre de philanthrope... Ah ! quelle injustice ! Qui ne voit que je veux couper un petit nombre de têtes pour en épargner un grand nombre ? »

Tout le monde comprenait bien qu'il y avait des mesures à prendre pour calmer la population parisienne criant vengeance contre les défenseurs de la monarchie, contre les Suisses qui avaient tiré sur elle au 10 août, contre les contre-révolutionnaires enfin qui conspiraient en plein Paris, menaçaient les patriotes et étaient certainement un danger. Dès le 11, on songea, dans l'Assemblée, à organiser une justice pour frapper les coupables, comme Danton l'avait demandé. Lacroix, ami de Danton, avait proposé l'établissement d'une cour martiale chargée de juger les faits militaires, surtout les Suisses contre lesquels la population était si exaspérée. La mesure avait cet avantage que, tout en donnant largement satisfaction aux réclamations légitimes du peuple, elle maintenait la compétence de la haute cour d'Orléans, instituée précédemment pour tous les autres accusés politiques. Mais la Commune ne fut pas satisfaite ; elle envoya à l'Assemblée des délégués qui protestèrent sur le ton de la menace. Ils obtinrent l'organisation d'un tribunal criminel extraordinaire élu par le peuple (17 août). Ils avaient même demandé la suppression des formes légales qui jusque-là avaient été la protection des accusés, comme la distinction entre le jury d'accusation et le jury de jugement. Thuriot, un autre ami de Danton, s'y opposa énergiquement et prononça ces paroles : « J'aime la liberté, j'aime la Révolution ; mais s'il fallait un crime pour l'assurer, j'aimerais mieux me poignarder. La Révolution n'est pas seulement pour la France ; nous en sommes comptables à l'humanité. »

L'organisation d'une justice prompte, rapide, expéditive, était nécessaire. On peut même dire que ce qui fut fait alors ne fut pas suffisant, qu'en faisant davantage on eût évité peut-être bien

des malheurs. Le mal était qu'on plaçait tout sous l'influence ou entre les mains de la Commune qui s'en trouvait ainsi très fortifiée. L'Assemblée céda toujours. Dès le lendemain du 10 août, il y avait un commandant de la garde nationale à nommer; elle renvoya la nomination à la Commune. Cependant, pour faire contrepoids à la Commune, elle avait voulu renouveler l'autorité départementale désorganisée depuis le 10 août : la Commune protesta; l'Assemblée céda encore. De telle sorte que, grâce à la faiblesse de la Législative, la Commune allait toujours, usurpant tous les pouvoirs, dirigeant tout dans le sens d'une politique de violence. On n'a qu'à parcourir ses procès-verbaux pour se rendre compte de ses dispositions. Robespierre, qui, plus tard, s'est lavé les mains de tout ce qui s'est passé, était parmi ceux qui tenaient le langage le plus violent. Il est clair que la Commune voulait être maîtresse !

A l'Assemblée quelques membres protestaient énergiquement contre ces usurpations et demandaient qu'on y mît un terme; mais les Girondins, qui dirigeaient la majorité, redoutant plus Danton que la Commune, laissaient faire. Ils comprenaient bien que Danton, seul, pouvait s'opposer aux empiétements de la Commune; mais pour cela il fallait lui donner un grand pouvoir, et soit qu'ils craignissent de le voir en abuser, soit qu'ils ne voulussent pas le grandir, ils refusaient de s'engager dans la voie où Lacroix, Cambon et d'autres les conviaient à entrer.

Cependant, au milieu des plus grands périls, Danton faisait tout pour sauver la Révolution et la France. Il avait l'œil à la fois sur les frontières et sur la Vendée où la guerre impie venait d'éclater. Entouré, comme il le fut toujours, d'hommes actifs qu'il dirigeait dans tous les sens, il organisait les armées, il dépistait les intrigues de l'étranger, il prévenait les insurrections par lesquelles les royalistes comptaient seconder l'en-

nemi; il était admirable de prévoyance, de perspicacité, de fermeté, d'activité. En quelques jours, il trouva le moyen de tout voir, de tout peser, de tout combiner, de tout décider, de tout faire exécuter et bientôt de nous rendre partout victorieux. Ce n'est pas le cas de redire ici par le détail tout ce qu'il fit alors pour la France. Mais qui donc pourrait soutenir qu'il ne justifîât pas à merveille par tous ses actes la confiance complète, absolue, que l'Assemblée aurait dû mettre en lui ?

Quant à la politique qu'il entendait suivre à Paris, il ne pouvait y avoir aucun doute sur son caractère et son but final. A cet égard, il s'était expliqué clairement dans son premier discours à l'Assemblée; il prévoyait, il redoutait déjà les malheurs qui pouvaient fondre sur Paris. Depuis, ses amis dans l'Assemblée n'avaient pas cessé d'exprimer les mêmes sentiments, soit par leur langage si digne, si contraire à toute idée de violence, soit par leurs propositions, soit par leurs protestations énergiques contre les usurpations de la Commune. Il était donc bien évident que Danton voulait tout faire pour conjurer les violences, et d'ailleurs quel esprit vraiment politique eût pu penser et agir autrement ?

Aussi, malgré les hostilités qu'il rencontre dans l'Assemblée, Danton, en véritable homme d'État, ne tenant compte ni des injures, ni des ressentiments, cherche à tourner toutes les difficultés qu'on lui oppose. Dès le premier moment, il avait discerné la seule politique alors praticable dans Paris. Elle lui avait été inspirée par une vue claire des hommes et des événements. Par l'organisation d'une justice rapide, il fallait autant que possible calmer les idées de vengeance et frapper la contre-révolution assurément bien coupable, puisqu'elle prenait les armes contre la patrie; et en même temps il fallait détourner les passions populaires de l'objet de leur vengeance, en les absorbant en quelque sorte dans l'œuvre de la défense nationale.

S'il avait eu la confiance sans réserve de l'Assemblée, il

eût été bien fort pour réaliser un tel plan. Mais, d'une part, il ne pouvait rien proposer à celle-ci sans éveiller aussitôt les défiances ; et, d'autre part, en cherchant à exercer une action directe sur la Commune, il était exposé à toutes les accusations de complicité. Alors, comme cela lui arriva souvent dans tout le cours de la Révolution, pour éteindre les suspicions dont tout homme supérieur, dès qu'il s'élève, est aussitôt l'objet de la part des médiocrités envieuses, il prit le parti de faire agir ses amis. Mais on le comprend : son action s'en trouvait très affaiblie. De telle sorte que, malgré les plus grands efforts, entravés d'ailleurs non seulement par les causes que nous venons de dire, mais encore par l'attitude de plus en plus provocatrice des contre-révolutionnaires, rien ne put parvenir à calmer la fureur des Parisiens.

D'ailleurs les événements se précipitèrent sans laisser à personne le temps de se reconnaître. Bientôt, en effet, le peuple de Paris put se considérer comme pris entre deux feux, l'étranger et la contre-révolution. Le 18 août, c'est La Fayette qui déserte le champ de bataille, en désignant à la vengeance de ses soldats les vainqueurs du 10 août, « factieux payés par les ennemis, brigands avides de pillage. » Le 22, c'est la Vendée qui commence son soulèvement. Le même jour, c'est un rapport fait à l'Assemblée sur les papiers contenus dans l'armoire de fer : les complots royalistes, la conspiration et la trahison du roi, sont établis à n'en pouvoir douter. Le lendemain, ce sont des chefs militaires qu'il faut remplacer comme complices de La Fayette. Le 27, on annonce la reddition de Longwy livrée par trahison et occupée par l'ennemi, au nom du roi de France. Et pendant que tous ces événements s'accumulent, les royalistes applaudissent aux progrès des armées étrangères ; ils connaissaient, dit-on, leur itinéraire et les regardaient marcher sur la carte. Dans leurs journaux, ils réclamaient « quinze milliers de potences » pour les révolutionnaires,

parlant « d'empaler les patriotes sur les ruines de la Bastille et de les brûler à petit feu. » Ajoutons qu'à ce moment même on célébrait dans Paris la fête des morts du 10 août, qui vint raviver le souvenir du sang versé par les royalistes et « agiter nerveusement les esprits, » et on comprendra que dans les derniers jours du mois d'août il y avait dans les âmes tant de colère et d'effroi, qu'un grand historien a pu très exactement nous représenter Paris comme rempli « d'une sombre impression de vertige et de terreur. »

Il est vraiment plaisant d'entendre des écrivains soutenir, du fond de leur cabinet, à un demi-siècle de distance, qu'en une pareille situation il fallait user de procédés réguliers, et que quelques hommes auraient pu, s'ils l'eussent voulu, prévenir tous les malheurs qu'une telle disposition des esprits allait inévitablement produire. Mais pour s'éclairer, ils n'ont qu'à se souvenir de ce qui s'est passé à toutes les époques de l'histoire, dans toutes les grandes commotions religieuses et politiques, et même de nos jours ! Car, sans remonter aux jours des Vêpres siciliennes, de la Saint-Barthélemy, ou de la lutte des Armagnacs et des Bourguignons dans Paris, si sanglante et d'une si grande analogie avec les massacres de Septembre (1), n'avons-nous pas traversé nous-mêmes des époques troublées, moins gravement pourtant que celle de septembre 1792, et où néanmoins l'état d'esprit de toute une population, affolée par la colère et l'indignation, défiait toutes les tentatives de la raison ? Est-ce qu'alors les hommes d'État les plus populaires auraient pu exercer une action quelconque sur le peuple de Paris ? Est-ce qu'il était en leur pouvoir d'arrêter une pareille éruption ?

(1) Les Armagnacs avaient été définitivement vaincus dans Paris. La vengeance des Bourguignons ne connut pas de bornes. Paris fut pris d'une véritable rage. Dans la nuit du 12 juin 1418, après bien d'autres violences, le peuple se précipita aux prisons, à la Conciergerie, à Saint-Éloi, au Petit-Châtelet, à Saint-Martin-des-Champs, au Temple, etc. On tua tout par le fer et par le feu. Ce fut pendant trente heures un horrible carnage. (Voir Henri Martin, *Histoire de France*, t. VI.)

Ce qui est vrai, c'est que rien désormais ne pouvait conjurer les horreurs auxquelles allait conduire l'état maladif des esprits. Sans doute, elles sont exécrables ces journées de Septembre ; sans doute, pendant ces journées-là « les massacreurs ont plus fait pour l'ancien régime et contre la liberté que toutes les armées des rois, que les milliards de l'Angleterre qui ont soldé ces armées ! (Michelet). » Mais dans quel temps, dans quel pays vit-on jamais un ensemble de circonstances si extraordinaires, de si grands périls capables de troubler à un si haut degré la mentalité d'un peuple ? L'histoire d'aucune nation n'est exempte de pareilles tragédies ; mais, il faut le dire à l'honneur de la Révolution et de la France, aucune ne fut plus spontanée et moins préméditée, et dans aucune les dépositaires de l'autorité publique n'eurent si peu de part. C'est ce qui nous reste à montrer.

V

Péril croissant. — Mesures prises par Danton et les pouvoirs publics.
Attitude de la Commune. — Massacres de Septembre.

En effet, non seulement ni Danton, ni les pouvoirs publics ne furent complices comme on l'a prétendu, mais ils ne s'abandonnèrent pas et ils firent tout pour porter remède à une situation si troublée. C'est la grande différence qu'il y a entre eux et les pouvoirs publics des époques auxquelles nous venons de faire allusion. Il importe de le remarquer ; car il suffirait, pour répondre aux accusations des royalistes, de leur remettre sous les yeux les horreurs et les crimes qui suivirent, par exemple, la révocation de l'édit de Nantes ; ceux-là, prémédités, concertés, accomplis méthodiquement par un roi de France sans motifs et sans provocations.

L'Assemblée avait commis une faute grave. Elle avait manqué d'habileté et de désintéressement ; elle n'avait pas

compris que le meilleur moyen d'apaiser les passions, c'était de faire taire les siennes et de rallier, de concentrer tous les efforts au lieu de les diviser. Mais, du moins, cela ne l'empêcha pas de chercher à conjurer le péril par les moyens qu'à tort, mais de bonne foi, elle jugeait les meilleurs. Quant à Danton, on va voir qu'il agit énergiquement, et aussi habilement que possible, pour aider l'Assemblée et entraver l'œuvre des massacreurs.

Le cri général était qu'il fallait se précipiter aux armées, mais en même temps se mettre à l'abri des conspirateurs. C'était bien là la pensée de tout le monde, et Roland, ministre de l'intérieur, l'exprimait nettement dans sa circulaire aux départements : « Il faut que le peuple sache qu'indépendamment de la perte de sa liberté, il aurait pour expectative les plus cruelles vengeance, s'il mollit devant les hommes atroces qui les méditent depuis si longtemps. » (*Moniteur* du 29 août.)

C'était cette double nécessité, d'organiser la défense et de se garder contre les conspirateurs, qui avait inspiré le plan tracé par Danton. Toute la question était de savoir jusqu'où on irait dans les mesures à prendre vis-à-vis des contre-révolutionnaires et si l'on pourrait empêcher un peuple ivre de colère et d'effroi de les massacrer. Il est évident que le seul moyen qu'on pût employer pour tenter de conjurer les massacres, c'était de prendre des mesures capables de rassurer la population contre le danger des conspirateurs. C'est pour cela qu'on avait organisé une justice révolutionnaire. Tout avait été impuissant jusque-là à calmer les esprits, et les événements, qui rendaient la situation à l'extérieur chaque jour plus périlleuse, ne faisaient que les surexciter davantage. Danton ne se départit jamais de la ligne de conduite qu'il s'était tracée dès le premier moment. Au fur et à mesure que la situation s'aggravait, il essaya seulement d'agir plus directement. Dans la séance du 28 août, il monta à la tribune de

l'Assemblée et s'exprima en ces termes catégoriques, qui ne peuvent laisser aucun doute sur sa véritable pensée :

« Citoyens, le pouvoir exécutif provisoire m'a chargé d'entretenir l'Assemblée nationale des mesures qu'il a prises pour le salut de l'Empire. Je motiverai ces mesures en ministre du peuple, en ministre révolutionnaire. L'ennemi menace le royaume, mais l'ennemi n'a pris que Longwy. Si les commissaires de l'Assemblée n'avaient pas contrarié, par erreur, les opérations du pouvoir exécutif, déjà l'armée remise à Kellermann se serait concertée avec celle de Dumouriez. Vous voyez que les dangers sont exagérés.

« Il faut que l'armée se montre digne de la nation. C'est par une convulsion que nous avons renversé le despotisme; c'est par une grande convulsion nationale que nous ferons rétrograder les despotes. Jusqu'ici, nous n'avons fait que la guerre simulée de La Fayette; il faut faire une guerre plus terrible. Il est temps de dire au peuple qu'il doit se précipiter en masse sur les ennemis.

« Telle est notre situation, que tout ce qui peut matériellement servir à notre salut doit y concourir. Le pouvoir exécutif va nommer des commissaires pour aller exercer dans les départements l'influence de l'opinion. Il a pensé que vous deviez en nommer aussi pour les accompagner, afin que la réunion des deux pouvoirs produise un effet salulaire et plus prompt.

« Nous vous proposons de déclarer que chaque municipalité sera autorisée à prendre l'élite des hommes bien équipés qu'elle possède. On a jusqu'à ce moment fermé les portes de la capitale, et on a eu raison. Il était important de se saisir des traîtres; mais y en eût-il 30,000 à arrêter, il faut qu'ils soient arrêtés demain, et que demain Paris communique avec la France entière. Nous demandons que vous nous autorisiez à faire faire des visites domiciliaires.

« Il doit y avoir dans Paris 80,000 fusils en état. Eh bien, il faut que ceux qui sont armés volent aux frontières. Comment les peuples qui ont conquis la liberté l'ont-ils conservée ? Ils ont volé à l'ennemi, ils ne l'ont point attendu. Que dirait la France, si Paris, dans la stupeur, attendait l'arrivée des ennemis ? Le peuple français a voulu être libre ; il le sera. Bientôt des forces nombreuses seront rendues ici. On mettra à la disposition des municipalités tout ce qui sera nécessaire, en prenant l'engagement d'indemniser les possesseurs. Tout appartient à la patrie, quand la patrie est en danger. »

N'était-ce pas là un langage admirablement politique, et tout à fait conforme au but à atteindre. Il fallait calmer toutes les appréhensions, et Danton démontre que les dangers ont été exagérés. Il fallait tout faire concourir à la défense, même les passions, et détourner celles-ci de toute idée de vengeance, et Danton insiste sur la nécessité de voler aux frontières et de ne pas attendre l'ennemi à Paris. Il fallait aussi donner confiance à ceux qui allaient partir, leur prouver qu'ils n'avaient rien à redouter des traîtres, et Danton les rassure par les mesures qu'il propose, tout en justifiant ces mesures par les nécessités de la défense.

Sur tous ces points, d'ailleurs, l'accord était complet dans l'Assemblée. Danton avait été vivement applaudi. Toutes les mesures proposées par lui furent sur-le-champ votées et mises à exécution. On trouva dans Paris 3,000 fusils ; on arrêta 3,000 personnes, d'ailleurs presque aussitôt relâchées. Les royalistes eurent peur ; on travaillait ainsi à rendre confiance aux patriotes.

C'est dans la même pensée, et pour bien convaincre le peuple de Paris que s'il y avait des coupables ils seraient jugés, que Danton ordonna la revision du procès de Montmorin, gouverneur de Fontainebleau, récemment acquitté par le tribunal criminel, au grand scandale de la population. C'est encore dans

le même but que, le même jour, 30 août, Danton écrivait à l'Assemblée nationale la lettre suivante : « Monsieur le Président, je ne sais quel est le motif des retards que l'on met dans l'envoi de l'expédition des deux décrets importants sur la suppression des commissaires du roi et le mode de leur remplacement. Car, il est bien essentiel, pour l'affermissement du règne de la liberté et de l'égalité, d'offrir au peuple, dans ses agents du pouvoir exécutif près les tribunaux, des citoyens investis de toute sa confiance. Pour la deuxième fois, je m'adresse à l'Assemblée et je la prie de donner des ordres pour que les expéditions de ces décrets me soient remises sans délai. Je dois à l'amour du bien public qui m'anime, je dois à l'opinion du peuple français, que je m'étudierai toujours à fixer par *mon zèle à faire exécuter les lois*, de faire connaître qu'il n'a pas dépendu de moi, jusqu'à ce jour, d'assurer l'exécution de celles relatives à la suppression et à la réélection des ci-devant commissaires du roi près les tribunaux. » Signé : « Danton. » (*Moniteur* du 1^{er} septembre 1792.)

On voit bien par cette lettre, comme par son discours du 28, que Danton redoute de plus en plus ce qui va arriver et qu'il s'efforce de faire comprendre à l'Assemblée la nécessité d'agir. Il n'est donc pas inactif, et, d'accord avec ses collègues du Conseil exécutif, il s'efforce de tout calmer, de tout régulariser. L'Assemblée n'y contredit pas. Mais la faute qu'elle a commise, en ne concentrant pas tous les pouvoirs dans le Conseil exécutif, va apparaître plus clairement à mesure que les événements se succéderont.

La Commune, particulièrement son comité de surveillance, continue à usurper tous les pouvoirs et à prendre les mesures les plus dangereuses. Le comité de surveillance va jusqu'à faire afficher, à la porte des prisons, la liste des prisonniers dont le nom seul était une provocation. Marat, dans son journal, prêchait avec rage l'extermination des détenus. Vainement

l'Assemblée nationale donnait des ordres ; vainement elle enjoignait aux commissaires de la Commune de se renfermer dans leurs attributions, dans les limites légales, et de rendre compte de leurs actes. La Commune protestait de sa soumission aux lois, et, pendant ce temps, son comité de surveillance prenait des mesures provocatrices et préparait déjà des mandats d'amener contre Roland, Brissot et plusieurs autres députés.

Pourtant, on commence à comprendre, à l'Assemblée, le tort qu'on a eu de se mettre, en quelque sorte, à la suite de la Commune. Cambon, Vergniaud déclarent « que l'Assemblée doit se dépouiller d'un pouvoir que l'empire des circonstances l'a forcé de prendre, qu'il existe un ministère patriote, qu'il doit être investi de toute la confiance de l'Assemblée. » L'Assemblée, tout en déclarant qu'elle a confiance dans le Conseil exécutif, ne se décide pas à lui remettre tous les pouvoirs ; d'ailleurs, le moment propice était passé peut-être. Mais sur la proposition de Cambon, elle décrète qu'une nouvelle Commune sera nommée, dans les vingt-quatre heures, pour remplacer la Commune provisoire. Malheureusement, la Commune du 10 août était trop forte pour consentir à se démettre de sa dictature. Elle protesta vivement, et, dans quelques sections, on alla jusqu'à émettre l'avis que le peuple devait se lever pour soutenir la Commune contre l'Assemblée. Celle-ci abandonna son décret.

Cependant le moment fatal approchait, celui où l'exaspération populaire, portée jusqu'à la frénésie, allait se répandre en vengeances sanglantes. Déjà, dans quelques sections, des propositions de massacres avaient été faites. Nous sommes dans la nuit du 1^{er} au 2 septembre. Le décret qui avait ordonné l'élection d'une nouvelle Commune n'a pas pu être mis à exécution. Toutefois Danton comprend que néanmoins on ferait encore une chose utile, sinon décisive, si l'on parvenait à déplacer la direction, dans la Commune, en faisant disparaître

le comité de Surveillance, que la majorité n'a ni le courage, ni peut-être la force de renverser. Par là, en effet, même les massacres venant à se produire, à la place d'un instrument de provocation, on arriverait sans doute à constituer une autorité capable d'intervenir, de modérer, d'apaiser, peut-être même d'agir par la force. Dans cette pensée, donc, Danton fit proposer à l'Assemblée par Thuriot, son ami, de porter le nombre des membres de la Commune au chiffre de 288 et de décider que les membres nouveaux seraient sur-le-champ nommés par les sections qui étaient en permanence. On pouvait espérer que les nouveaux élus apporteraient dans la Commune un autre esprit, et que les hommes de sang-froid seraient assez nombreux pour imposer aux violents et paralyser leurs efforts. Mais l'Assemblée hésita, ajourna et finalement ne vota la mesure que le 2 septembre à une heure du soir. Il était trop tard : les massacres allaient commencer. Désormais, aucune mesure législative ne pouvait être utile. Il n'y avait plus qu'à tenter d'agir directement sur le peuple.

J'ai toujours été surpris, je l'avoue, de voir des historiens prétendre qu'en ce moment-là, l'Assemblée, le pouvoir exécutif ne pouvaient plus rien si Danton ne leur prêtait son influence sur le peuple ; or, ajoute-t-on, il ne la prêta pas. Michelet pense que, jusque-là, Danton combattit énergiquement toute idée de massacre, mais que, l'Assemblée lui ayant refusé la dictature qui lui semblait nécessaire, il laissa faire. C'est bien mal juger les événements. On va voir qu'un tel reproche n'est pas soutenable.

En effet, Danton ne cesse pas, un instant, pas plus à cette heure qu'auparavant, de suivre la politique qu'il a indiquée, dès le premier moment, comme seule praticable. Il en tente, au contraire, une application plus directe. On ne saurait même dire qu'elle échoua tout à fait ; car on peut très légitimement penser que les massacres auraient été plus terribles encore, si Danton n'était pas parvenu à en détourner la masse de la popu-

lation parisienne. Le 2 septembre, dès le matin, le péril devenant plus imminent, le procureur de la Commune, Manuel, évi-
demment sous les inspirations de Danton, fit voter par le
conseil général de la Commune, que le canon d'alarme serait
tiré, le tocsin sonné, la générale battue pour appeler tous les
citoyens aux armées, et que la proclamation suivante serait
affichée sur les murs de Paris : « Citoyens, l'ennemi est aux
portes de Paris : Verdun qui l'arrête ne peut tenir que huit
jours. Les citoyens qui le défendent ont juré de mourir plutôt
que de se rendre ; c'est vous dire qu'ils vous font un rempart
de leur corps. Il est de votre devoir de voler à leur secours.
Citoyens, marchez à l'instant, sous vos drapeaux ; allons nous
réunir au Champ de Mars ; qu'une armée de 60,000 hommes
se forme à l'instant. Allons expirer sous les coups de l'ennemi,
ou l'exterminer sous les nôtres. »

C'était bien là la pensée de Danton : détourner les citoyens
de Paris de toute idée de vengeance en les appelant à s'armer
pour la défense de la patrie ! Cette proclamation est même
conçue dans la forme habituelle de son langage, et il ne serait
pas surprenant qu'il en fût l'auteur. Il était ainsi parvenu
à associer la Commune, alors si populaire dans Paris, à des
mesures habiles que leur caractère garantissait contre tout
refus, quoiqu'elles fussent de nature à paralyser les efforts des
Maratistes et du comité de Surveillance. Ces mesures furent
immédiatement communiquées à l'Assemblée, et Vergniaud en
comprenant à merveille le caractère et la portée, en prit texte
aussitôt pour prononcer un admirable discours, où il protestait
« contre les terreurs paniques que des émissaires de la contre-
révolution voudraient inspirer au peuple... et, insistant sur la
nécessité de consacrer tous les efforts à la défense du pays,
conviait tous les citoyens à se transporter au Champ de
Mars pour marcher à l'ennemi... » L'Assemblée et Vergniaud
étaient donc bien d'accord avec Danton sur le but à atteindre.

Danton était là, et après Vergniaud, il monte à la tribune :
« Il est satisfaisant, messieurs, pour les ministres d'un peuple libre, d'avoir à vous annoncer que la patrie va être sauvée. Tout s'émeut, tout s'ébranle, tout brûle de combattre. Vous savez que Verdun n'est point encore au pouvoir de nos ennemis. Vous savez que la garnison a promis d'immoler le premier qui parlerait de se rendre. Une partie du peuple va se porter aux frontières, une autre va creuser des retranchements, et la troisième, avec des piques, défendra l'intérieur de nos villes. Paris va seconder ces grands efforts. Les commissaires de la Commune vont proclamer, d'une manière solennelle, l'invitation, aux citoyens, de s'armer et de marcher pour la défense de la patrie. C'est à ce moment, messieurs, que vous pourrez proclamer que la capitale a bien mérité de la France entière. C'est à ce moment que l'Assemblée nationale va devenir un véritable comité de guerre.

« Nous demandons que vous concouriez avec nous pour diriger ce mouvement sublime du peuple, en nommant des commissaires qui nous seconderont dans ces grandes mesures. Nous demandons que quiconque refuse de servir de sa personne, ou de remettre ses armes, soit puni de mort. Nous demandons qu'il soit fait une instruction aux citoyens pour diriger leurs mouvements. Nous demandons qu'il soit envoyé des courriers dans tous les départements, pour avertir des décrets que vous aurez rendus. Le tocsin qui va sonner n'est point un signal d'alarme ; c'est la charge sur les ennemis de la patrie. Pour vaincre, messieurs, il nous faut de l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace, et la France est sauvée. »

Pouvait-on mieux faire et mieux dire ? Nous sommes à quelques heures des massacres. Tous ceux qui écoutent Danton, dans l'Assemblée, et l'applaudissent, comprennent bien quel objet il poursuit et l'approuvent hautement. Sur la motion de Lacroix, l'Assemblée convertit en décrets toutes les propositions

de Danton. Elle n'en présente pas d'autres, et ne leur apporte même aucun amendement. Comment peut-on donc prétendre que Danton ne prenait pas toutes les mesures nécessaires, restait inactif, laissait faire ? C'est bien plutôt l'Assemblée qu'on pourrait accuser ; car, en ce moment, persistant dans son hostilité sourde contre Danton, elle repoussait une proposition distincte de Lacroix, visiblement dirigée contre les violents de la Commune, et tendant à punir de mort « ceux qui directement ou indirectement refuseraient ou entraveraient en quelque manière que ce fût les ordres donnés et les mesures prises par le pouvoir exécutif. »

Fidèle au plan qu'il s'était tracé, joignant l'action à la parole, en quittant l'Assemblée, Danton, suivi d'une grande foule, se rendit immédiatement au Champ de Mars, s'efforçant d'entraîner tout Paris à ce rendez-vous des patriotes. Il y vint un peuple immense ; et là, de sa grande voix, pendant longtemps, tant qu'il eut des forces, Danton prêcha la croisade contre l'étranger, enflammant tout le monde de son patriotisme ! Voilà ce qu'il fit dans cette journée du 2 septembre, voilà comment il usa de son influence sur le peuple ! Certains écrivains prétendent que c'était ne rien faire pour conjurer les massacres. Comme c'est mal connaître les foules ! Comme c'est peu se rendre compte de la situation, et des effets de la colère et de la terreur dans les esprits ! Ne comprend-on donc pas que si Danton n'eût pas conduit toute cette foule au Champ de Mars, cette foule, dans l'état d'indignation et d'effroi où elle se trouvait, se serait jointe aux égorgeurs ? L'événement a prouvé qu'il était impossible d'empêcher les massacres ; mais tout homme qui a assisté aux entraînements de la foule, tout homme qui voudra réfléchir, reconnaîtra que, si Danton n'a pas empêché les massacres, il en a du moins, par son énergie, par son attitude, par son langage dans cette journée du 2 septembre, singulièrement diminué l'étendue et atténué les horreurs !

Mais il eut beau faire, il eut beau entraîner à sa suite une foule immense, au moment même où il prêchait la croisade, au Champ de Mars, quelques centaines d'hommes, exaltés jusqu'au délire par le danger, par la peur, pris de vertige, entourés d'une masse elle aussi, ou furieuse ou scélérate, ou indifférente, se précipitaient aux prisons, tuant tout, massacrant tout. Ils commencèrent vers deux heures et demie du soir. Le comité de surveillance faisait transporter, de la mairie (aujourd'hui quai des Orfèvres), à la prison de l'Abbaye, dans des voitures, vingt-quatre prisonniers parmi lesquels se trouvaient des prêtres. On a dit que le comité avait agi intentionnellement ; on n'en a pas la preuve. Dans tous les cas, il était évidemment imprudent d'opérer une translation de ce genre, dans un tel moment. Il y avait, sur le parcours, une grande masse qui poussait des cris de vengeance. Quand les voitures arrivèrent à l'Abbaye, la foule augmentait toujours ; quelques individus se précipitèrent sur les prisonniers et les tuèrent. Un plus grand nombre pénétrèrent ensuite dans la prison et le massacre continua jusqu'au soir. Le 3, le 4, les massacreurs augmentant en nombre, se transportèrent aux Carmes, au Châtelet, à la Conciergerie ; même le 5 et le 6, il y eut encore des meurtres.

Il est inutile de refaire ici le récit de ces horreurs. Mais, chose étrange ! et qui montre bien le caractère de spontanéité et de contagion de cette commotion sanglante, et comment rien ne pouvait lui être opposé. Ces massacreurs, ceux-là mêmes qui avaient commencé, le 2, à l'Abbaye, n'étaient pas le rebut, la lie de la population parisienne. Les procès verbaux constatent qu'il y avait là principalement des commerçants du quartier, des marchands, boulangers, horlogers, limonadiers, fruitiers, layetiers, pour la plupart connus, estimés... ! de plus, l'horreur de ces exécutions n'était sentie de personne ; la foule laissait faire, quand elle n'excitait pas, n'applaudissait pas. On raconte qu'à deux cents pas de la prison des Carmes, dans le jardin du

Luxembourg, les gardes nationaux faisaient tranquillement l'exercice pendant qu'on égorgeait dans la prison. Un millier de victimes périrent, et on prétend que les bourreaux n'étaient guères plus nombreux. Mais on oublie que la foule était avec eux. La population était moralement complice. Voilà ce qui explique tout. C'était la contagion de la démence.

VI

Attitude des Pouvoirs publics et de Danton pendant les massacres.

Ce qui frappe le plus dans ces déplorables événements, c'est qu'ils aient pu se prolonger si longtemps, c'est que pendant trois jours, même cinq, on n'a pas cessé d'égorger ! On se demande ce que faisaient Paris, les autorités, la Commune, l'Assemblée, le pouvoir exécutif ?

Il faut bien le dire, dans ces journées d'horreur, Paris est à la fois sublime et sanguinaire, tout entier à la patrie, mais tout entier aussi à la vengeance, livré en même temps à la terreur, à l'enthousiasme, au soupçon ! S'il n'y avait pas cette immense tache de sang, jamais en aucun temps, chez aucun peuple, on n'aurait vu de plus magnifiques journées que celles de la fin d'août au milieu de septembre 1792 ? Il n'y eut jamais pareil élan de patriotisme, de dévouement, de désintéressement. Paris est alors comme un vaste bureau d'enrôlement militaire, comme un camp où l'on équipe, où l'on arme, où l'on organise les armées qui vont sauver la France. L'Assemblée est à chaque instant envahie par des députations qui viennent lui apporter des dons patriotiques, par des volontaires qui, avant de partir pour la frontière, veulent défilér à sa barre ! Les rues sont remplies d'une foule enthousiaste qui s'enrôle par milliers sous les drapeaux. Chaque jour, deux mille volontaires étaient armés, équipés, et partaient pour l'armée.

Mais, hélas ! en même temps, on entend partout le même cri : il faut exterminer les scélérats, les conspirateurs, pour ne pas laisser Paris exposé à leurs coups !

Malheureusement, cette disposition des esprits est entretenue, encouragée par l'exaltation de tous, par la presse, par les folles provocations des royalistes, par les événements qui se succèdent, les nouvelles qui arrivent de toutes parts, et, à chaque instant, ravivent les fureurs déjà lasses ! La presse, même la presse girondine, ne condamnait pas les massacres. Gorsas, un protégé de Roland, écrivait dans son journal : « Cette journée est terrible, mais juste, elle est l'effet inévitable de la colère du peuple. » Le *Moniteur* justifiait les exécutions, présentées comme nécessaires. Le 4, on pouvait croire que tout allait finir, quand tout à coup on annonce la prise de Verdun qui s'était rendue le 2, malgré l'héroïsme de Beaurepaire. Verdun pris, ce sont les Prussiens à Paris ! Tel est le cri général. Ceux qui ont assisté de notre temps au siège de Paris, en 1870-71, peuvent se faire une idée juste, quoique affaiblie, de l'émotion qui put se produire alors. Et cependant, la différence des temps était profonde. Paris, en 1792, était une ville ouverte et remplie de conspirateurs, de royalistes, qui appelaient l'étranger. En 1870, Paris était une ville forte, à l'abri d'un coup de main, et il faut le dire à l'honneur de notre époque, il ne s'y trouvait pas un Français qui fût de cœur avec l'ennemi ! Alors, le péril augmentant la colère, la peur, le soupçon, la haine, les exécutions continuèrent et rien ne pouvait les arrêter. Paris refuse de s'y opposer. Les gardes nationaux ne répondent pas à l'appel. Toutes les mesures, toutes les exhortations sont inutiles. Les massacres ne cessent que quand commence cet état nerveux qui, chez les individus, suit toujours les commotions violentes, trouble leur organisme et les rend comme incapables de penser et d'agir.

Il y a une preuve bien frappante de l'état de fureur où se

trouvait toute la population, et de sa prolongation. Le 7, avaient lieu les élections des députés à la Convention nationale. Ceux qui passent en tête de la liste, ce sont les plus violents, ceux qui ont été pour les massacres, les membres du comité de surveillance, Marat, Panis, Sergent. Danton, accusé de modérantisme, violemment attaqué pour ne s'être pas mis à la tête des massacreurs, n'est élu que l'un des derniers. On craignait qu'il ne le fût pas, et il ne dut son élection qu'à sa renommée, à son passé, à son rôle au 10 août, aux services incomparables qu'il rendait, en ce moment même, à la défense nationale.

Or, nous le demandons, dans de telles circonstances, au milieu d'un si grand désordre, quelle action pouvaient avoir les pouvoirs publics, ou un homme, si puissant, si populaire qu'il fût ?

La Commune, par ses attributions, avait charge de veiller au maintien de l'ordre, à la sécurité des citoyens, de prévenir et de réprimer tout crime et tout délit. Assurément, depuis le 10 août, la Commune n'avait rien fait pour apaiser les passions ; elle s'y était, au contraire, associée, et avait pris les mesures les plus violentes et les plus imprudentes. Mais si, dans sa majorité, elle était pour que la vengeance du peuple s'exercât, elle ne pensait certainement pas que la vengeance irait jusqu'à des massacres. L'attitude particulière de Robespierre peut servir à caractériser l'état d'esprit de la majorité de la Commune. Tant que les massacres n'ont pas commencé, il tient à la Commune un langage violent, provocateur. Quand ils commencent, il hésite, il recule, et il disparaît. La différence entre ses collègues et lui, c'est qu'ils ne se cachent pas, eux ; au contraire, ils agissent pour atténuer cet effroyable débordement, pour y mettre un terme. Seuls, ou à peu près seuls dans la Commune, les membres du comité de surveillance n'hésitent pas, ne reculent pas, et, au contraire, s'enfoncent dans le crime qu'ils n'ont pas cessé de vouloir. Ils sont pour les massacres, et

leur rôle consiste seulement à les régulariser. On a d'eux des ordres qui font frémir, celui-ci, par exemple : « Au nom du peuple, camarades, disent-ils aux égorgeurs, il vous est enjoint de juger tous les prisonniers de l'Abbaye, sans distinction, à l'exception de l'abbé Lenfant... » (c'était le frère d'un membre du comité) ; cet autre : « Vous ferez de suite enlever les corps des personnes de votre prison qui n'existent plus. »

La seule force publique qui existât alors, c'était la garde nationale. Elle ne répondait pas à l'appel. Au milieu de cette ivresse de sang, personne ne donnait son concours ; les moins violents laissaient faire. Il ne fallait donc pas songer à se servir de la force. Quelques membres de la Commune, Manuel, Tallien, Truchot, Guiraud, se rendirent aux prisons ; ils cherchèrent vainement à faire appel à la raison.

L'important était toujours de détourner la grande masse des citoyens de ces scènes sanglantes, et d'empêcher quelles se multipliasent sur tous les points de Paris ; par conséquent, tout en faisant partir le plus de monde possible pour l'armée, de rassurer ceux qui allaient partir, sur les conséquences de leur départ.

A cet effet, sur l'invitation du ministre de la guerre Servan, envoyé par Danton à la Commune, le maire, Petion, avait réuni chez lui tous les présidents des sections ; et, dans cette Assemblée improvisée, il fut décidé qu'on porterait de 30,000 à 60,000 le chiffre des hommes demandés à Paris par l'Assemblée législative, et qu'on assurerait aux volontaires un fonds pour subvenir aux besoins de leurs familles. C'était une bonne mesure. Mais les massacres n'en continuaient pas moins. Impuissants, les membres de la Commune faisaient maintenant appel à l'Assemblée.

Or, que pouvait faire l'Assemblée, puisque la Commune, dépositaire de tous les pouvoirs de police, était impuissante ? Elle nomma des commissaires qui se rendirent aux prisons,

mais tout aussi vainement que les commissaires de la Commune. Sur la demande du Conseil exécutif, elle donna l'ordre de faire battre le rappel de la garde nationale ; Santerre fit répondre que personne ne s'y rendait. Elle ne pouvait donc rien empêcher. Voudrait-on, comme nous verrons tout à l'heure qu'on a reproché à Danton de ne l'avoir pas fait, qu'elle se fût transportée tout entière au milieu des égorgeurs ? Il faut vraiment n'avoir jamais assisté à un mouvement populaire un peu profond, pour croire que cela fût possible.

La vérité, c'est que l'Assemblée expiait, à cette heure, la faute qu'elle avait commise en ne concentrant pas tous les pouvoirs entre les mains du Conseil exécutif. En maintenant, en de telles circonstances, la dispersion des pouvoirs, elle avait elle-même créé l'impuissance de tous. Si, en effet, avant les événements, quand il en était temps encore, le Conseil exécutif avait eu la direction dans Paris, s'il avait eu le pouvoir de s'emparer de tout au besoin, il est probable que, sous l'impulsion de Danton, il serait parvenu à créer une force de résistance suffisante pour intervenir avec efficacité, et que, si les massacres s'étaient produits, du moins, ils n'auraient pas duré cinq jours de suite.

Pendant ces malheureuses journées, les membres du Conseil exécutif, quoi qu'on en ait dit, étaient unis, disposés à faire tout ce qui serait possible. Une fois seulement, très effrayé, très frappé de son impuissance et de la responsabilité qui pesait sur lui, le ministre de l'intérieur, Roland, proposa à ses collègues de transporter tous les pouvoirs publics à Saumur. Mais il n'insista pas quand Danton eut montré « qu'en ce moment la France était dans Paris ; qu'abandonner Paris à l'étranger, c'était se livrer et livrer la France. »

Évidemment, les conséquences d'une pareille mesure eussent été désastreuses, car Paris livré à lui-même, à ses fureurs, à la plus complète anarchie, serait immédiatement devenu la proie

de l'ennemi ! A une autre époque, longtemps après, dans des circonstances terribles, le gouvernement a quitté Paris pour se mettre en mesure d'en préparer, en quelque sorte, la conquête. Je n'examine pas s'il eut tort ou raison. Mais les circonstances, si périlleuses qu'elles fussent, étaient bien différentes ; et si nos armées eussent été encore sur les champs de bataille, si Paris avait été menacé d'être pris par l'étranger, le gouvernement n'aurait pas pu quitter Paris, sans trahir la France ! Ce n'est pas lui faire trop d'honneur que de dire qu'au risque d'assumer toutes les responsabilités que ses détracteurs n'eussent pas manqué de faire peser sur lui, comme en 1792, il serait resté à son poste, répétant le langage même des hommes de la Révolution : « Périissent nos mémoires, mais que la France soit sauvée !..... »

Les membres du Conseil exécutif étaient inquiets, troublés ; mais ils étaient sous l'influence et la direction de Danton, et ils essayèrent tout ce qu'ils purent pour conjurer le péril. Ils tentèrent de mettre la force publique en mouvement ; ils s'associèrent à toutes les mesures conseillées par Danton pour détourner la population parisienne de l'objet de sa vengeance. Malheureusement, tout fut impuissant. Roland lui-même, au moment même des massacres, donna une preuve bien décisive de cette impuissance des pouvoirs publics, par la lettre qu'il écrivait à l'Assemblée, le 3 septembre : « Hier, disait-il, fut un jour sur les événements duquel il faut peut-être *jeter un voile*. Je sais que le peuple, terrible dans sa vengeance, y porte encore une sorte de justice ; il ne prend pas pour victime tout ce qui se présente à sa fureur ; il la dirige sur ceux qu'il croit avoir été trop longtemps épargnés par le glaive de la loi, et que le péril des circonstances lui persuade devoir être immolés sans délai. Mais je sais qu'il est facile à des scélérats, à des traîtres, d'abuser de cette effervescence, et qu'il faut l'arrêter ; je sais que nous devons à la France entière la déclaration que

le pouvoir exécutif n'a pu prévoir, ni empêcher ces excès..... »

Ainsi Roland constate, au moment même des massacres, l'impuissance du pouvoir exécutif, dont Danton est le chef. N'est-ce pas là la réponse la plus décisive qui soit aux accusations que plus tard madame Roland devait porter contre Danton ?

Au milieu de l'abattement général des pouvoirs publics, au milieu de ses collègues, des membres de l'Assemblée législative frappés, troublés, Danton est seul debout, agissant, imaginant tous les moyens pour ressaisir la direction dans Paris et mettre un terme aux massacres. En proie aux plus cruelles angoisses sur le sort de la France, dont il a, en quelque sorte, les destinées dans les mains, il est tout entier à ses devoirs qui l'obligent non seulement à agir dans Paris, mais encore à organiser la défense ; car elle ne comporte ni retards, ni demi-mesures. Il comprend bien qu'en un si grand péril il ne faut pas se laisser abattre ; qu'il faut garder son sang-froid¹, conserver toutes ses forces de direction ; que, sans cela, la France est perdue et la Révolution aussi. Il est partout : donnant des ordres, expédiant des émissaires d'un bout du territoire à l'autre, aux armées, dans les départements, en Vendée. Il dirige à la fois la politique intérieure et la politique extérieure, et il préside à l'organisation militaire.

On a prétendu qu'il prenait part aux délibérations de la Commune, et qu'il s'était associé à toutes ses violences. Au contraire, tous ses actes établissent, à n'en pouvoir douter, qu'il résista énergiquement à ses empiétements. Son attitude, lors de l'arrestation de M. Duport, dont nous parlerons plus loin, en est une preuve irrécusable. Pendant les journées de Septembre, il n'alla qu'une seule fois à la Commune et pour y faire acte d'autorité. Les enragés du comité de surveillance avaient lancé un mandat d'amener contre le ministre de l'intérieur, Roland. Danton prit ce mandat et le déchira, en s'exprimant de telle sorte qu'il imposa à Marat lui-même.

On lui reproche de n'avoir pas à lui tout seul empêché les massacres. Nous avons suffisamment montré que cela n'était pas en son pouvoir. Roland est son témoin.

Mais qui peut soutenir que son activité, son énergie, les mesures qu'il fit prendre n'ont pas évité de plus grands malheurs? Michelet l'accuse de ne pas s'être précipité, un drapeau à la main, au milieu des égorgeurs. Nous en demandons pardon à la mémoire de l'illustre écrivain, mais nous pensons qu'il a bien fait. Il se serait compromis et exposé en pure perte. Il savait exactement, par une expérience déjà longue, ce que vaut l'action d'un homme isolé, si populaire qu'il soit, dans de pareilles circonstances, contre des entraînements et des fureurs de nature telle qu'aucune force, ni morale, ni matérielle, ne leur est opposable. Il aurait pu conquérir une belle page dans l'histoire des dévouements individuels. Mais il songeait à la patrie envahie, à l'œuvre qu'il avait entreprise pour la défendre; il avait le devoir de ne pas se sacrifier sans profit pour le pays, et il dit : « Qu'on me calomnie, je le prévois; il ne m'importe! Dût mon nom être flétri, je sauverai la liberté! » Il a sauvé la liberté et la France. La patrie lui en est reconnaissante.

Telles furent ces journées sanglantes. Nous en avons dit les causes. Nous avons montré quelle fut l'action des pouvoirs publics, celle de Danton en particulier. C'est vainement que, par des interprétations arbitraires et des inductions intéressées, on a cherché à en dénaturer le caractère et à travestir la pensée et les actes des hommes qui étaient alors au pouvoir. Les documents officiels sont seuls des témoins dignes de foi.

Les journées de Septembre ont été la conséquence d'un état particulier et accidentel de l'esprit public, d'une surexcitation délirante des passions, qui s'est manifestée d'une manière identique à toutes les époques de l'histoire, dans toutes les commotions religieuses et politiques. Et, d'ailleurs, comment donc les expliquer autrement sans couvrir d'un opprobre ineffaçable

tout ce qu'il y avait alors de Français dans Paris, et la nation française tout entière « qui n'a pas fait punir des forfaits si inouïs, qui n'a pas demandé avec la punition des auteurs des massacres, celle des magistrats lâches et des lâches législateurs qui n'auraient pas tous couru aux lieux des massacres pour les empêcher ou être massacrés les premiers ! » L'Assemblée était là ; elle tenait ses séances. Le pouvoir exécutif, et le maire Petion, et le procureur de la Commune Manuel, et les autres membres de la Commune qui n'étaient pas des assassins, étaient là aussi. Comment n'ont-ils pas arrêté le sang qui coulait ? Ils le voulaient, ils ont été impuissants. En réalité, depuis le 10 août, personne n'avait pu encore ressaisir la direction des esprits. L'insurrection durait toujours et elle allait aux extrémités de la fureur, parce qu'elle avait été la conséquence d'un bouleversement général des esprits en transport sous l'effet de la terreur et de l'affolement.

C'est là ce qui explique pourquoi les Assemblées, ni la Législative, ni la Convention, n'ont rien fait pour punir les coupables, et rien non plus les tribunaux, ni la nation. Voilà ce qui fera comprendre aux générations futures comment un si grand forfait a pu être accompli sous les yeux des pouvoirs publics impuissants, au milieu d'une ville immense, la plus civilisée qui soit, la plus accessible à la pitié.

VII

Comment il se fait que Danton ait été accusé ; que cependant il ne le fut pas durant sa vie.

Comme on vient de le voir, de tous les hommes de la Révolution, Danton est celui qui a le plus fait pour conjurer les massacres de Septembre, pour les atténuer, pour y mettre un terme. Cela est hors de doute pour tout homme de bonne foi, qui, suffi-

samment préparé à l'étude de l'histoire, veut s'en rendre compte.

Personnellement, il ne pouvait les désirer, car on ne conteste plus qu'il ait été le plus humain des hommes et le plus magnanime. Au point de vue politique, il ne pouvait pas davantage les vouloir, car, dès le premier jour de son entrée au pouvoir, il discerna et signala de suite le péril immense que pouvait faire courir à la France et à la Révolution le débordement de la vengeance nationale.

Comment a-t-il donc pu arriver qu'il ait été le plus suspecté, le plus accusé? Il est facile de le démêler. Ce que nous allons dire s'applique d'ailleurs à toutes les accusations portées contre lui. Danton a été l'homme le plus considérable de la première République; il en fut l'homme d'action, le génie politique. Il était le chef : donc, en le frappant, les contre-révolutionnaires atteignaient à la tête la Révolution et la République. Il était le chef, et il avait du génie : donc, il était naturellement plus exposé que tout autre aux attaques, aux soupçons, aux calomnies des esprits étroits et envieux, ennemis et jaloux de toute supériorité. De plus, combien d'hommes, dans l'Assemblée législative, avaient intérêt à l'accuser, pour excuser leurs propres fautes politiques!

Par là sont expliquées toutes les attaques dirigées contre Danton. Les royalistes accusent celui qui a fait le 40 août et sauvé la France contre eux. Les Girondins se défendent en le rendant responsable de tout. Madame Roland, La Fayette, tout en cherchant à se justifier, se vengent en le calomniant. Après sont venus les dévots de Robespierre, qui, ayant à excuser Robespierre de tant de meurtres dont il est responsable, et tout au moins de son inaction pendant les journées de Septembre, n'ont rien trouvé de mieux, eux, que de charger la mémoire de Danton de tous les vices et de tous les crimes, espérant ainsi affaiblir le désavantage qui, sans cela, résulterait, pour leur idole, de la comparaison. Enfin, sont arrivés les historiens qui,

presque sans aucune étude, sans aucune connaissance des faits, s'en rapportant, sans rien vérifier, à des écrits ou à des mémoires inspirés par la haine, l'envie ou l'intérêt, ont prodigué à Danton tous les genres d'anathèmes et d'outrages.

D'ailleurs, il faut bien le dire, cette entreprise de falsification de l'histoire avait été rendue facile par ce fait, que Danton et les Dantonistes avaient disparu tous à la fois, laissant à leurs ennemis le soin d'écrire leur histoire. Or, leurs ennemis vécurent longtemps, et, tant qu'ils vécurent, ils purent à leur aise poursuivre leur œuvre, écrire, calomnier, inspirer les écrivains, et ainsi, comme on l'a dit, « murer, dans la nuit de l'erreur, la mémoire de leurs victimes. » Ajoutons l'état particulier des esprits, bien plus passionnés, bien plus crédules, moins éclairés que de notre temps, moins en état de discerner la vérité à travers les contradictions et les calomnies, et on s'étonnera moins qu'une telle œuvre ait pu si facilement s'accomplir.

Mais au sujet des massacres de Septembre, avant tout, il faut remarquer un fait important. De son vivant Danton n'a jamais été accusé d'en être l'auteur ou le complice, de les avoir voulus, ou d'y avoir trempé. Bien entendu, je ne parle pas des royalistes, violents, acharnés, qui, sans rien préciser, sans faire de distinctions, soutenant une thèse, accusaient en masse tous les révolutionnaires, tous les républicains, et naturellement Danton. Mais parmi ceux qui déjà préparaient des mémoires, ou dont on devait plus tard invoquer le témoignage, aucun, tant que Danton vécut, n'a jamais porté contre lui une accusation directe.

Pourtant, les occasions ne manquèrent pas. Quelques jours après les massacres, la Convention remplaça l'Assemblée législative. Je ne veux pas refaire ici l'histoire de cette lutte fratricide entre Montagnards et Girondins, où a sombré la République. Dès le premier moment, elle éclate, passionnée, violente, hélas ! bientôt sanglante. Les adversaires ne s'épargnaient ni les injures,

ni les diffamations, ni les menaces. Il fut souvent question des journées de Septembre, notamment trois jours après l'ouverture de la Convention, dans la séance du 25 septembre. La Commune de Paris, plusieurs membres de la Convention sont directement accusés d'avoir trempé dans les massacres. Danton intervient dans la discussion, en termes qu'on ne saurait trop admirer, prêchant la concorde entre républicains, pour le salut de la France et de la République. Il va plus loin; voulant donner un gage de la modération de son esprit, de ses intentions, de son caractère, il attaque vivement Marat qui vient d'être mis en cause, qui fait horreur à beaucoup de membres de la Convention, justement à cause du rôle qu'il a joué pendant les massacres. Danton déclare qu'il n'a rien de commun avec cet homme « dont les opinions sont pour le parti républicain ce qu'étaient celles de Royou pour le parti aristocratique; » qui lui a écrit « pendant les journées de Septembre une lettre menaçante et avec lequel il a eu des altercations violentes. » Il ajoute : « Pendant la durée de mon ministère, j'ai employé toute la vigueur de mon caractère, j'ai apporté dans le conseil toute l'activité et tout le zèle du citoyen embrasé de l'amour de son pays. S'il y a quelqu'un qui puisse m'accuser à cet égard, qu'il se lève et qu'il parle!... » Or, qui donc se lève pour accuser Danton, pour lui dire : « Vous étiez avec Marat ! » L'Assemblée tout entière applaudit Danton.

Marat n'avait pas l'habitude d'hésiter dans ses accusations. S'il avait eu la moindre preuve à donner de la complicité de Danton, s'il avait pu, par exemple, se réclamer du prétendu concours qu'il en aurait reçu, l'envoi d'une circulaire trop fameuse, dont nous parlerons tout à l'heure, n'aurait-il pas saisi cette occasion? Marat demande, en effet, la parole. Mais, au lieu d'accuser Danton, il prend tout sous sa responsabilité, et il se glorifie d'avoir appelé sur les conspirateurs « la hache des vengeances populaires. »

Plus tard, au mois de mars 1793, quand de nouveaux dangers menacent le pays, que Paris est agité, frémissant, au point qu'on peut redouter de nouveaux massacres, une autre discussion s'ouvre à la Convention, et derechef on y agite cette question des journées de Septembre. Il s'agit des mesures proposées par Danton pour conjurer le péril de la situation, notamment de l'organisation du tribunal révolutionnaire, dont l'idée lui a été inspirée précisément par le souvenir de ce qui s'est passé six mois auparavant. Danton est amené à s'expliquer cette fois plus directement sur ces journées; Que dit-il ? « Puisqu'on a osé parler de ces journées sanglantes, sur lesquelles tout bon citoyen a gémi, je dirai, moi, que si un tribunal eût existé alors, le peuple auquel on a si souvent, si cruellement reproché ces journées, ne les aurait point ensanglantées; je dirai, et j'aurai l'assentiment de tous ceux qui ont été les témoins de ces terribles événements, que nulle puissance humaine n'était dans le cas d'arrêter le débordement de la vengeance nationale. Sachons profiter des fautes de nos prédécesseurs. »

C'était plus qu'une justification du tribunal révolutionnaire; c'était un véritable jugement, celui-là même de l'histoire, sur les journées de Septembre et sur l'attitude des pouvoirs publics au moment où elles se sont produites. Or, qui donc se lève pour protester contre ce langage, pour crier à Danton : « Tu en as été l'auteur ou le complice ! » Personne, et la Convention applaudit encore.

Maintenant, je le demande, Danton aurait-il pu parler ainsi au milieu de ses contemporains s'il avait été coupable ? Ce qui l'autorisait à tenir ce langage, c'est justement que la Convention savait bien que Danton ne méritait aucun reproche, et qu'au contraire il y avait, dans l'Assemblée, beaucoup de membres, parmi ceux ayant appartenu à la Législative qui, eux, se trouvaient atteints par la critique rétrospective, mais si justifiée, de

Danton rappelant le souvenir des fautes commises autrefois, et disant : « Sachons profiter des fautes de nos prédécesseurs. »

Non, personne ne s'est jamais levé ni à la Législative, ni à la Convention, pour accuser Danton; ailleurs pas davantage.

Et, en effet, qui donc aurait pu le faire? Étaient-ce les membres de l'Assemblée législative, qui avaient été maîtres de tout, de qui tout avait dépendu, et qui, s'ils ne s'étaient pas résignés à concentrer tous les pouvoirs entre les mains de Danton, n'en avaient pas moins voté et applaudi les mesures proposées par lui? Auraient-ils pu lui reprocher une parole, un acte dont, au moment même de son accomplissement, ils n'eussent eu toute facilité de lui demander compte? Si Danton eût été coupable, ils l'auraient été bien davantage, eux qui firent moins que lui et qui, par les raisons que nous avons dites, portent dans l'histoire une si lourde responsabilité.

Étaient-ce les collègues de Danton au Conseil exécutif, Roland, Servan, Clavière, Lebrun, Monge? Ils avaient accepté sa direction; ils avaient approuvé toutes ses initiatives; ils avaient connu tous ses efforts et tous ses actes et ils s'y étaient associés; comment donc auraient-ils pu les incriminer, maintenant, sans s'accuser eux-mêmes? C'est là, pour le remarquer en passant, ce que n'a pas compris madame Roland quand elle écrivait son *appel à l'impartiale postérité*. Elle n'a pas vu qu'en accusant Danton, elle accusait l'Assemblée, le Conseil exécutif, son mari même, son mari surtout qui avait publiquement apprécié les journées de Septembre et demandé qu'on jetât un voile sur elles.

Étaient-ce les hommes de la Commune, les violents qui avaient reproché à Danton sa faiblesse; qui avaient tenté de le faire échouer dans les élections en l'inculpant de modérantisme; qui l'attaquaient dans leurs journaux pour avoir résisté à leurs empiétements et à leurs fureurs? Était-ce Robespierre qui avait à se reprocher, dans ces journées, la désertion de tous ses devoirs?

Non, personne n'eût osé accuser Danton en face. Car, outre qu'il aurait pu défier qu'on apportât la moindre preuve, il aurait pu enfermer tous ses accusateurs dans ce dilemme : « Ou je suis innocent du crime qu'on m'impute ; ou, si j'en suis coupable, vous êtes mes complices ; car, pendant les événements, qui d'entre vous est venu protester contre mon langage, contre mes propositions, contre mes actes ? Vous avez tout connu, tout approuvé, tout applaudi ! »

Aussi n'est-ce qu'après la mort de Danton, et même assez longtemps après, qu'apparurent comme une nuée de diffamateurs qui s'attaquèrent à sa mémoire ; espérant qu'en la chargeant de tout, ils grandiraient la leur devant la postérité. Ils ont tenté à cet égard de faire pénétrer dans l'histoire les fables les plus monstrueuses, les mensonges les plus odieux.

Il nous faut dire maintenant comment ils ont procédé. On verra ainsi jusqu'où peut aller la crédulité des historiens.

VIII

Accusations contre Danton : Envoi aux départements de la circulaire de Marat et du comité de Surveillance ; massacre de Montmorin ; affaire Duport.

Je me souviens toujours du sentiment que j'éprouvai quand j'ouvris pour la première fois, il y a longtemps, le livre de Louis Blanc. Je n'étais pas encore entré bien avant dans l'étude des choses et des hommes de la Révolution. Je me disais : pour que l'illustre auteur de l'*Histoire de dix ans* affirme avec tant d'assurance la complicité de Danton dans les événements de Septembre, il faut que les preuves soient nombreuses, précises, concordantes, décisives ; ou bien, s'il s'est trompé, il faut que la trame de la calomnie ait été bien fortement, bien habilement ourdie par les ennemis de Danton. Maintenant, mon étonnement est profond, je l'avoue, en voyant avec quelle faci-

lité Louis Blanc et tant d'autres se sont fait une opinion. La passion, le désir de justifier une thèse, ne suffisent pas pour légitimer d'aussi sommaires procédés d'investigation historique. On va en juger.

Je ne m'occuperai pas, bien entendu, des accusations royalistes. Pour les royalistes, en effet, Danton n'est pas seulement le complice des massacres ; il en est l'ordonnateur, il en est le chef. Ils le représentent, un couteau à la main, poussant de la voix et du geste les égorgeurs au pillage et à l'assassinat. Ils l'accusent d'avoir fait tuer huit mille individus dans les prisons de Paris, et d'avoir envoyé des commissaires pour généraliser les massacres dans toute la France. Il est trop clair qu'ils écrivent pour épouvanter les esprits, en leur représentant la Révolution comme une sorte d'explosion des fureurs sanguinaires, et ses chefs comme des scélérats prêts à tout détruire, à tout tuer pour assouvir leurs instincts de férocité et de jouissance (1).

Je ne m'arrêterai pas davantage à discuter avec les écrivains qui croient trouver dans le langage de Danton, dans les mesures qu'il a fait adopter par l'Assemblée législative, la preuve directe de sa complicité. La cour martiale, le tribunal criminel du

(1) Cette tendance des royalistes à accuser la Révolution de tous les crimes paraîtra toujours une chose étrange à ceux qui connaissent l'histoire. Mais qu'ont donc fait les hommes de la Révolution, dans leurs plus grandes violences, sinon d'imiter, et faiblement, les royalistes qui les avaient précédés ?

A ce sujet, on nous permettra de citer un fait bien curieux qui nous a été révélé dernièrement, pendant un séjour à Nantes. On a beaucoup parlé du trop célèbre Carrier, commissaire de la République à Nantes, pendant la Révolution, et du moyen qu'il avait, dit-on, imaginé pour faire disparaître les prisonniers royalistes. On les noyait, paraît-il, dans la Loire, à l'aide de bateaux dont le plancher mobile s'ouvrait pour donner passage à ceux qu'on voulait précipiter dans le fleuve. C'était effroyable.

Mais il est établi que Carrier n'a pas eu le mérite de l'invention. Il appartient aux royalistes nantais, qui avaient autrefois fait la traite des nègres. En ce temps-là, ils avaient fait construire des bateaux qui leur permettaient, quand ils étaient poursuivis, de noyer leur marchandise et d'échapper ainsi à la justice. Or, le matériel, l'outillage qu'ils avaient fait construire était encore là, sur les quais de Nantes. Carrier le trouva, et il appliqua aux royalistes le traitement qu'ils avaient eux-mêmes fait subir aux nègres.

17 août, les visites domiciliaires ordonnées par l'Assemblée, le tocsin, l'appel aux armes, leur apparaissent comme une véritable préparation des massacres. A ce compte, il faudrait accuser aussi l'Assemblée tout entière, les Girondins surtout, qui n'ont été ni les moins violents, ni les moins énergiques, en certaines circonstances, car tous partageaient alors l'indignation générale contre les traîtres et les ennemis de la Révolution.

L'Assemblée législative n'a jamais hésité à prendre les mesures qui lui paraissaient nécessaires. Préparait-elle donc les massacres quand, le 15 août, elle décrétait que le roi, la famille royale, les femmes des émigrés, leurs enfants seraient les otages de la nation contre les invasions ennemies? quand elle mettait en accusation Barnave, Lameth, Duportail, Tarbé, Montmorin, menaçait La Fayette, décidait la transportation à Cayenne de tout prêtre non assermenté qui, dans un délai de quinze jours, ne serait pas sorti du territoire français? quand elle appelait tous les citoyens de chaque section dans les rangs de la garde nationale et donnait à cette milice une organisation révolutionnaire? quand enfin elle votait et applaudissait toutes les mesures proposées par Danton et le Conseil exécutif?... Pour écrire l'histoire, il faut la comprendre.

Le véritable acte d'accusation dressé contre Danton s'appuie sur d'autres considérations, si non mieux fondées, du moins plus capables de jeter le doute dans les esprits. On cherche à faire résulter sa complicité de certains faits précis, de son aveu même, qu'on emprunte à des mémoires du temps, tous écrits, il est vrai, ou par des ennemis de Danton, ou par des ennemis passionnés de la Révolution, ou par des écrivains à leurs gages. Les mémoires de madame Roland, de La Fayette, de Prudhomme, de Bertrand de Molleville, de Peltier sont les principaux. Les autres ne sont que des redites. Tous les historiens et les détracteurs de Danton se sont appuyés sur eux.

L'accusation est précise. Pendant les journées de Septembre,

le 3, Danton, ministre de la justice, aurait fait partir, sous « son contre-seing » de ministre, une abominable circulaire rédigée par Marat, signée de tous les membres du Conseil de surveillance de la Commune, et invitant les départements à généraliser les massacres dans toute la France. En outre, Danton aurait ordonné la revision du procès de Montmorin, ancien ministre de Louis XVI, et l'aurait fait massacrer lui-même pour supprimer en lui un témoin de sa vénalité. En même temps, il aurait sauvé Duport, ancien membre de la Constituante, pour un motif analogue, et afin de l'attacher à lui par les liens de la reconnaissance. Enfin, pour le cas où ces preuves directes ne suffiraient pas, on prétend tirer, du langage même de Danton, l'aveu formel de son crime.

Telle est l'accusation. Nous en examinerons successivement tous les points. Mais, auparavant, il est utile de remarquer que l'accusation ne s'appuie sur aucun fait antérieur aux massacres, et qu'elle est en contradiction manifeste avec tout ce que nous avons dit de l'attitude et des actes de Danton dans les journées qui ont précédé ces massacres. Ce serait donc tout à coup que Danton serait devenu partisan de ces exécutions sanglantes, au moment où elles s'accomplissaient. Michelet paraît le croire (1). Mais une telle opinion ne peut se justifier que par une démonstration précise, catégorique. Or, on va voir que la démonstration est impossible, que tous les faits reprochés à Danton sont faux, et que le langage qu'on lui attribue est contradictoire ou invraisemblable.

Madame Roland et La Fayette ont été les calomniateurs les plus persévérants de Danton ; ils étaient ses grands ennemis. C'est madame Roland qui, la première, a fourni un texte aux

(1) Michelet écrivait avant les travaux récents publiés sur Danton. Dès qu'il en connut une partie, ceux relatifs à la vie privée du grand homme d'État, il se rétracta noblement. Il n'y a pas de doute qu'il eût fait de même au sujet des massacres de Septembre, aussitôt qu'il en eût plus exactement connu les circonstances.

accusateurs de Danton, et c'est principalement le témoignage de cette femme célèbre qu'on invoque pour établir le fait capital, autour duquel roule toute l'accusation. On sait qu'elle avait toujours éprouvé pour Danton une antipathie profonde que rien n'a jamais pu vaincre. Or, elle était l'âme, l'inspiratrice de la Gironde. D'elle ont dépendu souvent le rapprochement et l'entente entre Girondins et Montagnards, qui étaient le seul moyen de fonder la République. Cette antipathie pour Danton l'empêcha toujours de vouloir la conciliation. Elle fut l'obstacle constant, et par là devint ainsi, on peut le dire, le mauvais génie de la Révolution. Elle porte donc, elle aussi, une lourde responsabilité.

Naturellement, dans ses *Mémoires*, elle cherche à justifier son attitude, et elle explique son animosité contre Danton, en lui imputant toutes les dilapidations et tous les crimes. Si l'on veut savoir jusqu'où peuvent aller le génie d'invention, la subtilité et la souplesse d'esprit au service de la passion et de la haine, il faut lire les *Mémoires* de madame Roland, où son âme féminine, emportée, vindicative, se révèle tout entière. Elle trace, de Danton, ce portrait qui suffit à nous éclairer sur ses dispositions d'esprit à l'égard du grand homme d'État : « On ne saurait faire montre de plus de zèle, d'un plus grand amour de la liberté, d'un plus grand désir de s'entendre avec ses collègues pour la servir efficacement. Je regardais cette figure repoussante et atroce; et quoique je me disse bien qu'il ne fallait juger personne sur parole, que je n'étais assurée de rien contre lui... je ne pouvais appliquer l'idée d'un homme de bien sur ce visage. Je n'ai jamais rien vu qui caractérisât si parfaitement l'emportement des passions brutales et l'audace la plus étonnante, demi-voilée par l'air d'une grande jovialité, l'affectation de la franchise et d'une sorte de bonhomie... Mon imagination m'a souvent figuré Danton, un poignard à la main, excitant de la voix et du geste une troupe d'assassins plus

timides ou moins féroces que lui... » Telle est l'opinion de madame Roland sur Danton. Nous avons donné plus haut celle de Condorcet. On ne s'étonnera pas que nous lui accordions plus de crédit.

Quoi qu'il en soit, c'est dans ces dispositions que madame Roland, continuant le récit des événements auxquels son mari a été mêlé, arrive aux journées de Septembre. Cependant elle n'accuse pas directement Danton ; elle ne lui impute aucun fait précis d'intervention ; elle cherche plutôt à faire planer des soupçons sur sa conduite, en attribuant à ses actes et à ses paroles un sens et un caractère qu'ils n'ont pas certainement. Elle le représente comme se ménageant, mais au fond partageant l'opinion des massacreurs. C'est visiblement pour se venger, pour répondre aux traits que Danton aurait dirigés contre son mari, qu'elle lance à son tour contre lui cette accusation d'avoir fait expédier la trop fameuse circulaire de Marat.

On sait que Marat était ouvertement favorable aux massacres, et il avait formé le projet de les généraliser dans toute la France. A cet effet, il rédigea une horrible circulaire dans laquelle après avoir, « au nom de la Commune, » disait-il, informé les départements « qu'une partie des conspirateurs féroces détenus dans les prisons avait été mise à mort par le peuple, » il ajoutait : « que, sans doute, la nation entière, après la longue suite de trahisons qui l'ont conduite sur le bord de l'abîme, s'empressera d'adopter ce moyen si nécessaire de salut public, et tous les Français s'écrieront comme les Parisiens : Nous marcherons à l'ennemi ; mais nous ne laisserons pas derrière nous ces brigands pour égorger nos enfants et nos femmes. » La circulaire, datée du 3 septembre, fut signée de Marat, Duplain, Panis, Sergent, Lenfant, Jourdeuil, Deforgues, Leclerc, Duffort, Cally, tous membres du comité de Surveillance. Tous les calomniateurs de Danton, ne pouvant établir sa participation directe, ont espéré, tout au moins, démontrer

sa complicité morale en soutenant que cette circulaire avait été expédiée aux départements « *sous son contre-seing.* » C'est là le fait capital sur lequel sont fondées toutes les accusations portées contre Danton.

Madame Roland, après avoir montré « Danton s'efforçant de présenter l'opposition de Roland comme le fruit d'une imagination ardente, et de la terreur dont il était gratuitement frappé, » ajoute que « ce trait lui a toujours paru très significatif. » Et pour qu'on n'ignore pas en quoi une pareille interprétation de l'attitude de Danton est significative, elle continue en disant :

« L'histoire conservera sans doute l'infâme circulaire du comité de surveillance de la Commune renfermant l'apologie des journées de Septembre, et l'invitation d'en célébrer de semblables dans toute la France ; circulaire expédiée avec profusion dans les bureaux et *sous le contre-seing* du ministre de la justice (1). »

Mais si le fait est vrai, s'il est prouvé, il n'y a plus d'hésitation possible ; ce ne sont pas des insinuations vagues qu'il faut diriger contre Danton, ce sont des accusations formelles. Cependant madame Roland n'ose pas se montrer si affirmative.

Bertrand de Moleville n'hésite pas, lui, et c'est après avoir déduit d'une longue suite de prétendus méfaits la culpabilité des pouvoirs publics, qu'il ajoute :

« S'il restait encore quelques doutes à cet égard, ils seraient complètement éclaircis par l'horrible lettre-circulaire que le comité de Surveillance de la Commune de Paris adressa, le 3 septembre, à tous les départements du royaume « *sous le contre-seing* du ministre Danton (2). »

Malheureusement pour madame Roland, pour Bertrand de Moleville, pour tous ceux qui ont affirmé le fait avec une assurance imperturbable, et pour les écrivains qui invoquent

(1) *Mémoires*, édition Dauban, p. 220.

(2) *Mémoires*, tome IX, p. 310.

leur témoignage, la vérité c'est qu'ils ont menti purement et simplement. La pièce existe; elle a été longtemps entre les mains de M. Bougeard, qui en a publié le texte authentique, et elle n'est revêtue d'aucun contre-seing, pas plus de celui de Danton, ou du ministère de la justice, que de celui du Pouvoir exécutif.

D'autres, apercevant le vice d'une pareille calomnie à laquelle on pourrait si facilement opposer la pièce elle-même, qu'on ne manquerait pas de retrouver un jour ou l'autre et de publier, ont imaginé une autre version. Ce n'est pas « sous son contre-seing » que Danton aurait fait partir l'horrible circulaire, mais sous « son couvert. » Madame Roland, elle-même, dans un travail indépendant de ses *Mémoires*, intitulé : *Observations rapides sur l'acte d'accusation contre les députés, par Amar*, parlant de la députation de Paris à la Convention, s'exprime ainsi : « On vit dans la députation de Paris les membres de ce fameux comité de Surveillance de la Commune, qui avaient dirigé les massacres de Septembre, qui avaient exhorté les départements à les imiter, dans une circulaire bien connue, que Danton faisait expédier *sous son couvert*. » (P. 410.)

La contradiction est évidente. Mais les historiens n'ont pas pris la peine de la relever; et sans rien vérifier, sans rien contrôler, ils acceptent indifféremment l'une ou l'autre version. Cependant n'est-il pas clair, que donner son contre-seing ou faire partir une pièce sous son couvert, ce sont là deux opérations très différentes ?

Nous avons dit pourquoi la première version est insoutenable. La seconde ne l'est pas moins, et dans tous les cas ne saurait constituer une preuve de la complicité de Danton. En effet, alors même qu'on pourrait établir que des exemplaires de la circulaire sont réellement partis « sous le couvert » du ministère de la justice, comment pourrait-on en induire l'intervention de Danton ? Pour démontrer l'intervention de Danton,

il faudrait évidemment rapporter l'ordre qu'il aurait donné ; car il aurait pu se faire, sans qu'on puisse en être surpris, que quelque employé subalterne, ami des membres du comité de Surveillance, comme en un pareil moment il devait s'en trouver dans les administrations, ait pris sur lui de faire partir un certain nombre d'exemplaires, contre les intentions les mieux manifestées du ministre de la justice. On a vu cela dans tous les temps ; à plus forte raison aurait-il pu en avoir été ainsi dans le tumulte d'une révolution. Mais on ne montre pas plus l'ordre de Danton qu'on ne prouve l'envoi même de la circulaire. Nous avons vu que Marat, personnellement pris à parti par Danton et très durement, n'a jamais accusé Danton de lui avoir donné un pareil concours. Or, il n'y eût pas manqué ; car, outre qu'il avait l'habitude de se glorifier de tous ses actes et de nommer ses complices, quelle plus décisive réponse aurait-il pu faire à Danton, l'accablant de son dédain et s'associant au sentiment d'horreur que l'Assemblée éprouvait pour lui ? D'autre part, Danton n'était pas un homme de demi-mesures, et s'il avait donné un tel ordre, on peut croire qu'il aurait tout aussi bien donné sa signature, « son contre-seing, » et on trouverait sa main dans beaucoup d'autres affaires relatives aux massacres.

Mais, d'ailleurs, de tels procédés de discussion sont-ils acceptables ? Il serait vraiment trop commode, qu'après avoir été convaincu de calomnie, comme pour le fait « du contre-seing, » on eût encore la faculté de revêtir la fausseté de formes nouvelles, afin de la rendre moins invraisemblable. Pour avoir le droit d'accuser, il faut avoir le moyen de prouver. Or, non seulement on n'établit pas que Danton ait participé à l'envoi de la circulaire, mais la preuve du contraire existe ; elle résulte de l'exemplaire authentique de la circulaire qui ne porte aucune trace, sous une forme ou sous une autre, de l'intervention de Danton.

La vérité probable est qu'il s'agit là d'un de ces mille bruits qui, dans tous les temps, mais surtout dans les temps troublés, circulent avec tant de facilité, et que les gens intéressés à les croire acceptent avec empressement, en se gardant bien de les contrôler, qu'ils s'efforcent même de propager, sous une forme insinuante et perfide.

La Fayette avait été très attaqué par Danton, bien avant le 10 août. Danton ne s'était pas trompé en voyant en lui un ennemi de la révolution populaire et de la République; il avait saisi toutes les occasions de mettre en relief ses relations suspectes avec la cour, et de le représenter comme prêt à défendre le roi contre l'Assemblée. La Fayette, en effet, comme on le sait, entendait conserver à tout prix la royauté, la voulant, il est vrai, soumettre au régime constitutionnel, mais ne cessant pas de la placer au-dessus de tout. Général en chef, il déserta plutôt que de servir la République. Esprit astucieux et vindicatif, il avait conçu pour Danton une haine violente qu'il a laissé déborder tout entière dans ses *Mémoires*. C'est lui qui est l'auteur principal de la seconde accusation dont on a prétendu tirer la preuve directe de la participation de Danton aux journées de Septembre.

Dans ses *Mémoires*, après avoir affirmé que Danton était vendu à la cour, à d'Orléans, à tout le monde, « que ce que Danton voulait le moins, c'était la République, » La Fayette raconte que, pendant les journées de Septembre, Danton serait allé jusqu'à faire massacrer Montmorin, ancien ministre du roi, pour supprimer en lui un témoin de sa vénalité.

L'histoire de cette nouvelle calomnie est curieuse et instructive. Elle permet d'apprécier à leur juste valeur certains hommes trop célèbres dans l'histoire. Mais il est utile de la rapprocher d'une autre imputation, qui consiste à représenter Danton sauvant Duport d'un péril imminent, non pas par esprit de justice et d'humanité, mais par pur intérêt personnel: Les deux affaires

s'éclaircissent mutuellement. D'une part, on prétend que Danton aurait fait massacrer Montmorin pour effacer les traces de sa vénalité, et, d'autre part, on affirme qu'il aurait sauvé Duport, parce que Duport, lui aussi, aurait pu parler, et qu'il voulut l'enchaîner ainsi par les liens de la reconnaissance. Aujourd'hui, la vérité est bien connue sur ces prétendus mobiles ; on sait que ni Montmorin, ni Duport n'avaient rien à révéler. Mais il importe de mettre en pleine lumière le système de diffamation organisé contre Danton.

Nous avons parlé plus haut du procès de M. de Montmorin. Traduit le 30 août devant le tribunal criminel, il avait été acquitté. parce que, disait le jugement : « s'il est convaincu d'avoir écrit de sa main un projet de conspiration, lequel a été trouvé dans ses papiers, il n'est pas convaincu de l'avoir fait méchamment et à dessein de nuire... » Ce jugement avait provoqué une indignation profonde dans tout Paris et jeté un grand discrédit sur le tribunal criminel qu'on accusait de faiblesse. On disait : « On l'acquitte aujourd'hui, et demain il nous fera égorger. » Or, Danton, ministre de la justice, qui avait toujours pensé que, plus la justice aurait de vigueur, plus on aurait de chance de conjurer les événements qu'il prévoyait, voulant montrer que la justice n'était pas désarmée et qu'il fallait simplement la laisser agir, pour calmer ainsi l'irritation des esprits, avait ordonné la revision du procès.

La Fayette et ses imitateurs ne pouvaient pas laisser passer une occasion si favorable de convaincre Danton d'infamie. Sans se donner la peine de rien vérifier, ils prirent à la hâte note du fait, et, plus tard, ils n'hésitèrent pas à affirmer que cette revision du procès avait été ordonnée uniquement pour retenir Montmorin en prison et le faire massacrer. Malheureusement pour eux, pour leur réputation, il ne s'agissait pas, dans ce procès, de Montmorin, ancien ministre du roi, mais de son frère, gouverneur de Fontainebleau. Quant à Montmorin, mi-

nistre du roi, il avait été dénoncé et poursuivi à l'Assemblée par les Girondins. Arrêté le 21 août, enfermé le 22 à l'Abbaye, il fut décrété d'accusation le 2 septembre, sur le rapport de Lasource, et massacré le même jour. Mais on n'a jamais fourni le moindre indice de l'intervention de Danton dans son affaire.

Un mot maintenant sur l'affaire de Duport. Elle est bien connue aujourd'hui (1); elle est intéressante, car elle démontre péremptoirement la résistance énergique que Danton opposait aux violents de la Commune, dont quelques-uns prétendent qu'il a été le complice. La Commune, principalement son comité de Surveillance, s'immisçait dans toutes les affaires; elle allait jusqu'à donner des ordres aux municipalités des départements. C'est en vertu d'un ordre de ce genre du comité de Surveillance, que M. Duport, le célèbre membre de l'Assemblée constituante, avait été arrêté à Bazoches, le 4 septembre, et conduit à Nemours. Danton l'apprend. C'est sans droit que le comité a donné un tel ordre. En outre, Danton voit le danger que pourrait courir Duport, s'il était amené à Paris en un tel moment. En conséquence, il écrit de suite au commissaire du pouvoir exécutif près le tribunal de Nemours : « Des motifs importants à l'ordre public exigent, Monsieur, que votre tribunal fasse retenir le sieur Duport dans les prisons où il est actuellement détenu, qu'il ne le laisse pas arriver à Paris jusqu'à nouvel ordre. Je vous prie de veiller à l'exécution de mes intentions ainsi qu'à la sûreté de ce prisonnier. Le même ordre est intimé à tout autre commissaire des environs, sur la route de Paris à Nemours. Le ministre de la justice : Danton. »

Danton ne borne pas là son action. Pour que la Commune n'en ignore, le 8, il informe l'Assemblée de la réclamation de l'inculpé, et l'Assemblée renvoie au pouvoir exécutif pour faire statuer sur la légalité de l'arrestation. Danton écrit aussitôt au

(1) Voir Bougeard, Danton, *Documents authentiques*.

tribunal de Melun, « afin que le prisonnier soit mis en liberté, s'il n'a pas mérité d'en être privé plus longtemps. » Mais le comité de Surveillance proteste et donne ordre à la commune de Melun « de faire amener Duport à Paris. » Dès qu'il l'apprend, Danton écrit à Melun : « qu'on ne doit reconnaître que ses ordres, quels que soient ceux qu'on recevrait d'ailleurs. » Et en conséquence, le 17 septembre, la chambre du conseil du district de Melun « déclare illégale l'arrestation de M. Adrien Duport et ordonne qu'il sera à l'instant élargi. »

Telle est cette affaire, de laquelle on a cherché à induire la complicité et les intentions criminelles de Danton. Or, il est clair qu'au contraire elle lui fait grand honneur, et elle lui a valu les attaques les plus violentes des membres du comité de Surveillance et de Marat (1). Mais justement cela gênait les détracteurs de Danton. C'est pourquoi ils ont cherché, en calomniant les mobiles qui le faisaient agir, en cette circonstance, à expliquer la résistance que, cette fois seulement suivant eux, Danton opposait au comité de Surveillance, par l'intérêt personnel qu'il aurait eu à sauver Duport. C'est le procédé ordinaire des diffamateurs. Madame Roland n'agit pas autrement quand, dans son *Appel à l'impartiale postérité*, pour n'avoir pas à contredire l'opinion qu'elle a émise sur Danton, pour ne lui devoir aucune reconnaissance, elle explique qu'en allant à la mairie déchirer le mandat que le comité de Surveillance avait lancé contre Roland, Danton « voulait pressentir l'effet du coup, ou se faire honneur de l'avoir paré, lorsqu'il se trouve manqué d'ailleurs, ou rendu douteux par d'involontaires délais... »

Une fois de plus les ennemis de Danton sont pris en flagrant délit de mauvaise foi et de diffamation. Ils soutiennent que Danton était de cœur et d'action avec les massacreurs. Ils n'en four-

(1) *Œuvres de Marat*.

(2) Madame Roland, *Mémoires*, p. 264.

nissent ni démonstration, ni apparence de démonstration ; et, quand on leur apporte les preuves évidentes et réitérées du contraire, ils ergotent et prétendent que ce ne sont pas là des preuves, parce que, dans ces circonstances spéciales, Danton avait intérêt à agir comme il l'a fait. Est-il possible de manifester un parti pris plus arrêté de calomnier et de mentir ?

IX

Suite des accusations contre Danton. — Ses prétendus aveux. — Sa réponse à Grandpré. — Mémoires de Prudhomme. — Massacres des prisonniers d'Orléans.

On voit, par ce qui précède, ce qu'il faut penser des prétendues preuves directes de la complicité de Danton. Ce sont de pures calomnies. L'accusation portée contre lui s'écroule donc par la base.

Mais il importe de ne pas nous arrêter là. Les accusateurs de Danton soutiennent qu'il est si peu possible de contester sa complicité, qu'il n'a pas craint de l'avouer lui-même, sinon de s'en glorifier. Il faut donc examiner en quoi aurait consisté un tel aveu, et d'où ils en tirent la preuve.

Toutefois, avant d'aller plus loin, on nous permettra une observation générale. On attribue à Danton des discours énergiques, des propos violents, et c'est de là qu'on fait résulter la prétendue preuve de ses aveux. Assurément, en défendant Danton d'avoir été le complice des massacreurs de Septembre, nous n'entendons pas soutenir qu'il agissait par intérêt ou par sympathie pour les conspirateurs et les traîtres qui, en ce moment, tentaient de livrer la patrie à l'étranger. Il était inspiré, sans doute, par les sentiments d'humanité qui étaient naturels chez lui, mais aussi par des vues politiques. Il protestait contre les massacres ; il faisait tout pour s'y opposer ; mais il entendait que

les coupables fussent punis, que les tribunaux fussent appelés à les juger.

C'était la pensée même de tous les hommes politiques de l'Assemblée et du gouvernement. Ni les uns, ni les autres n'entendaient amnistier les traîtres. Or, très naturellement, les membres de l'Assemblée, ceux du gouvernement, comme Danton lui-même, ne leur ménageaient pas l'expression des sentiments qu'ils avaient pour eux. Roland les appelait : « Des hommes atroces qui méditent les plus cruelles vengeance. » La presse la plus modérée les représentait sous des couleurs semblables et appelait sur leur tête : « la hache des lois. »

Donc, dans ces circonstances, quoi d'étonnant que des qualifications violentes, que des appréciations vives et fortes aient échappé à Danton ! Ce n'était pas le sort réservé aux conspirateurs, dont les prisons étaient pleines, qui devait le préoccuper principalement. C'était, bien plutôt, cette disposition des esprits qui entraînait tout un peuple à fouler aux pieds tous les sentiments d'humanité et toutes les lois, à se venger en confondant innocents et coupables, à méconnaître ainsi toutes les règles d'une société régulière, à jeter sur la Révolution une ineffaçable tache de sang. Dès lors, on le comprend, rien de plus facile, à des adversaires systématiques, à des calomniateurs, que de s'emparer de certaines paroles pour les travestir et les interpréter dans un sens favorable à leurs intentions, même pour en imaginer de plus fortes, de plus caractéristiques que celles que la passion du moment a pu provoquer. Cependant, comme on va le voir, on peut s'étonner que l'imagination des libellistes n'ait pas été plus fertile, et il faut en induire que Danton fut beaucoup plus réservé qu'on ne l'a prétendu souvent.

C'est toujours madame Roland qu'on invoque, au premier rang, parmi les *reporters* posthumes de la Révolution. Dans un passage de son *Appel à l'impartiale postérité*, publié longtemps

après sa mort, on trouve une note placée au bas d'une page, (p. 265), dans laquelle est rapportée une conversation de Danton avec Grandpré. En marge de cette note, il y a cette observation de l'éditeur : « Cette note est tout entière de la main de Bosc — c'était l'ami chargé de la publication des mémoires, — qui l'a *sans doute* transcrite de l'original. » Cela a tout l'air d'une interpolation, mais passons. Dans cette note, on raconte que, dans la matinée du 2 septembre, avant que les massacres aient commencé, Grandpré, qui, par sa charge, était tenu de rendre compte au ministre de l'intérieur de l'état des prisons, avait trouvé leurs habitants dans le plus grand effroi. Il était allé au ministère de l'intérieur pour faire part à Roland du résultat de ses démarches. Le conseil des ministres était réuni. Grandpré attendait, dans une antichambre, l'issue du conseil. Il y avait là plus de vingt personnes. Le conseil terminé, Danton paraît le premier ; Grandpré s'avance et lui retrace les alarmes des détenus et les démarches vaines qu'il a faites pour requérir la force armée, afin de les protéger. Alors, dit madame Roland, « Danton, importuné de la représentation malencontreuse, s'écrie avec une voix beuglante, et un geste approprié à l'expression : je me f... des prisonniers ; ils deviendront ce qu'ils pourront ; et il passa son chemin avec humeur. »

Telle aurait été cette scène qui fait dire à Louis Blanc que, sans doute, Michelet ne l'avait pas connue lorsqu'il déclarait ne pouvoir croire qu'à ce moment-là, le 2 septembre, Danton eût déjà accepté la pleine responsabilité des massacres. Or, Michelet la connaissait certainement, puisqu'il avait lu les *mémoires* de madame Roland ; mais il est probable qu'il n'y avait attaché aucune importance. Il avait eu bien raison.

D'abord, il n'est pas même démontré que cette scène ait eu lieu. Les mémoires de madame Roland sont les seuls qui en fassent mention. Ni les royalistes, ni Prudhomme n'y font la moindre allusion. Cependant elle aurait été publique, puisqu'elle

se serait passée en présence de plus de vingt personnes. Elle aurait été connue de tout le monde, si elle avait eu lieu. Comment donc expliquer qu'on n'en ait pas parlé, si on l'avait connue, ou si, la connaissant, on avait cru pouvoir en induire la moindre circonstance aggravante contre Danton?

Mais, d'autre part, en l'acceptant pour vraie, telle qu'elle est rapportée par Bosc ou par madame Roland, ne serait-elle pas parfaitement explicable? Nous sommes dans la matinée du 2 septembre. Danton n'a pas besoin d'être éclairé sur la situation des prisonniers, sur les dispositions de la force armée; il sait à quoi s'en tenir à cet égard. Le matin, il s'est efforcé de faire prendre toutes les mesures qu'il croyait utiles pour détourner les Parisiens de toute idée de vengeance, en les appelant aux armes, en tentant de les absorber dans l'œuvre de la défense nationale. Au moment où Grandpré est censé lui adresser la parole, il sort du conseil des ministres, où les plus graves questions ont été agitées, où le péril intérieur et extérieur s'est manifesté à tous comme de plus en plus imminent, où d'importantes résolutions ont été prises pour le conjurer; il est rempli d'anxiété; il va à l'Assemblée rendre compte de ce que le pouvoir exécutif a cru devoir faire pour sauver la chose publique, et faire adopter de nouvelles propositions; il se rendra ensuite, au Champ de Mars, pour prêcher la croisade contre l'étranger. Eh bien, n'est-il pas évident que les représentations de Grandpré étaient inopportunes, en un tel moment? Et serait-il donc fort étonnant que Danton ait répondu brusquement: « Je me f... des prisonniers; ne m'importunez pas, laissez-moi tranquille, je sais tout cela.... » Il était fixé, en effet, et, comme nous le disions plus haut, ce qui l'inquiétait plus encore que le sort réservé aux prisonniers, c'était cet état de l'esprit public qui allait rendre possibles toutes les violences et toutes les vengeances; il avait donc autre chose à faire que d'écouter des lamentations; il était pressé d'aller remplir tous ses devoirs de gou-

vernement. En détachant une parole, une phrase, des circonstances dans lesquelles elles ont été tenues, il est toujours facile de lui attribuer un sens et une portée qu'elle n'a pas. Mais c'est un procédé de discussion qu'il suffit de signaler pour en faire justice.

Ce n'est donc pas encore de la prétendue réponse à Grandpré qu'on peut tirer la preuve que Danton aurait avoué son crime. Mais ses ennemis ne sont pas embarrassés pour si peu. A défaut du témoignage de madame Roland, ils ont celui de Prudhomme qu'ils présentent comme un témoignage désintéressé. Ils se gardent bien, en effet, de faire connaître leur auteur; ils tentent même de le représenter comme un patriote tout à fait digne de foi. Il faut en rabattre.

Prudhomme était un imprimeur, qui, dès le début de la Révolution, avait fondé un journal, *les Révolutions de Paris*, auquel le talent et la verve de Loustalot donnèrent bientôt une grande importance. Mais Prudhomme était avant tout un industriel, un brasseur d'affaires, qui s'était fait, par occasion, marchand de politique. Aussi, ne tarda-t-il pas à flatter et à trahir alternativement tous les partis. En 1792, pendant les journées de Septembre, son journal, *les Révolutions de Paris*, prend parti pour les massacres; il les glorifie et se livre aux excitations les plus coupables. En 1797, Prudhomme a changé de ligne politique; il est au service d'autres intérêts; il a abjuré ses anciennes opinions pour se faire payer les nouvelles. Il est devenu un des plus fermes soutiens de la réaction rétrograde. C'est alors qu'il publie son livre interminable, intitulé : *HISTOIRE GÉNÉRALE ET IMPARTIALE DES ERREURS, DES FAUTES ET DES CRIMES, commis pendant la Révolution Française, à dater du 24 août 1787*; en six gros volumes. C'est de ce livre que les ennemis de la Révolution et ceux de Danton ont extrait toutes les calomnies et tous les outrages qu'ils se sont évertués à répandre sur eux. Beaucoup de personnes ont cru et croient encore que c'est tou-

jours l'auteur du journal, *les Révolutions de Paris*, qui parle dans ce livre. De là, le crédit qu'elles lui accordent. Mais il n'en est rien.

Prudhomme est devenu un contre-révolutionnaire, et son livre ne se distingue de ceux des royalistes, Peltier, Bertand de Moleville, Mercier, que par une recrudescence d'injures et de mensonges. Aucun ne va aussi loin dans ses attaques contre la Révolution et les hommes de ce temps. Prudhomme ne fait grâce à aucune époque de la Révolution, et à aucun homme si grand qu'il soit, si considérables que soient les services rendus par lui au pays. Il prétend que, pendant toute la Révolution, « le peuple français fut à la merci d'une horde de brigands. » Il attaque l'assemblée des Notables qu'il rend responsables de « tous les malheurs qui ont désolé le sol français. » Il incrimine la Constituante qui n'aurait protégé ni la propriété ni la vie des citoyens; elle est complice de la Législative et de la Convention, et tout le sang versé doit retomber sur elle. Il représente Mirabeau comme ouvrant déjà la voie aux massacreurs de Septembre: « Mirabeau, dit-il, était le Robespierre de l'Assemblée constituante, et d'Orléans en était le Carrier ou le Lebon. » D'après Prudhomme, la Législative était composée de lâches et de vendus; la Convention était « le parti des assassins; » les Girondins sont inculpés de tous les crimes: Brissot, Lasource, Vergniaud, Guadet, Fauchet, sont complices des égorgeurs. Le 10 août est un complot orléaniste: la Commune tout entière, et Manuel et Petion, Marat, Robespierre, Danton, tous partisans de d'Orléans qui les dirige et les fait agir! Les massacres de Septembre avaient été prémédités et organisés par la Commune, par Danton, Lacroix, Tallien, Marat, Petion, Manuel, Robespierre. Prudhomme juge de même tous les événements de la Révolution; il n'épargne aucun des membres de ce gouvernement qui a sauvé la France et qu'il représente comme un ramassis d'hommes ignorants et grossiers. Il va jusqu'à raconter

que les membres du comité de Salut public se rendaient au comité « en état d'ivresse. »

C'est dans un tel livre, où tous ceux qui sont suspects, à un degré quelconque, de sympathie pour le régime nouveau et la Révolution, sont accusés de trahison, de lâcheté, de vol, de vices, de crimes, que des historiens n'ont pas craint d'aller puiser des arguments pour faire le procès des hommes de ce temps et notamment de Danton.

Nous en sommes donc réduit à les suivre dans ce cloaque, car il importe de ne laisser subsister aucune des accusations portées contre le grand homme d'État de la Révolution. La première remarque à faire, c'est que, dans le livre de Prudhomme, particulièrement en ce qui concerne les journées de Septembre, Danton n'est pas plus accusé que tout autre ; il n'est pas considéré comme le chef ; il est rangé parmi la foule des personnages incriminés. Il ne figure même dans le récit de Prudhomme, qu'incidemment et en manière d'épisode. Cependant les historiens n'ont voulu voir que lui seul. Ils invoquent le témoignage de Prudhomme, mais ils le dénaturent en faisant de Danton le grand coupable.

En écrivant son livre, l'imprimeur comprend bien qu'on peut lui opposer ses anciennes opinions, celles des *Révolutions de Paris*. C'est justement pour se justifier sur ce point, qu'il est amené à parler de Danton. Il s'agit d'expliquer comment *les Révolutions de Paris* ont pu glorifier les journées de Septembre. « Lorsque, dit-il (1), nous avons qualifié, dans le journal *les Révolutions de Paris*, cette journée (celle du 2 septembre), de *justice du peuple*, non seulement nous y étions autorisé, d'après les notions que nous avions déjà, mais encore d'après le silence criminel du Corps législatif et de tous les ministres. C'est surtout la conduite astucieuse et atroce de la commune de

(1) Tome IV, pages 87-95.

Paris qui alors nous a fait commettre bien des erreurs involontaires. » Et plus loin, il ajoute : « Nous nous devons aussi de prouver que jamais nous n'avons trempé dans aucune espèce de crime, et que le 2 septembre fut une énigme pour le journal *les Révolutions de Paris* ; que jamais nous n'avons eu aucune espèce de correspondance avec les hommes de sang, héros de ces journées ;... que nous ne devions pas parler autrement, d'après les renseignements qui nous parvinrent. On n'avait garde de nous donner la clef de tous ces mystères ; quelle âme honnête aurait pu imaginer l'espèce humaine capable d'une telle atrocité. » Alors, il raconte que le 2 septembre à midi, entendant le tocsin et voyant « la consternation peinte sur tous les visages » il quitte sa section et va chez Danton pour avoir des renseignements.

« Je me fais annoncer chez le ministre de la justice et lui dis : « Je viens vous demander, en ma qualité de pur patriote, « ce que signifient ce canon d'alarme, ce tocsin et l'arrivée « des Prussiens à Paris ? » Danton me répondit, continue Prudhomme : « Soyez tranquille, vieux ami de la liberté, c'est le tocsin de la victoire ! » Mais, lui dis-je, on parle d'égorger ? « Oui, me dit-il, nous devons tous être égorgés cette nuit, à « commencer par les plus patriotes... » Je lui répondis : « Tout cela me paraît un peu imaginaire, mais enfin quels moyens veut-on employer pour empêcher l'exécution d'un tel complot ? » « Quels moyens, me dit-il, le peuple, irrité et instruit à temps, « veut faire justice lui-même... » A cette parole, je fus saisi d'horreur. En ce moment, Camille entra ; Danton lui dit : « Tiens, « Prudhomme vient me demander ce qu'on va faire... » Alors, Camille s'adressant à Danton : « Tu ne lui as donc pas dit qu'on « ne confondrait pas les innocents avec les coupables ? Tous « ceux qui seront réclamés par leurs sections seront rendus. » Je répliquai : « Il me semble qu'on pourrait prendre une mesure « moins violente.... ! » Danton me répondit : « Toute espèce de

« mesure modérée est inutile ; la colère du peuple est à son comble ; il y aurait même danger à l'arrêter. Sa première colère assouvie, on pourra lui faire entendre raison. » Mais, dis-je, si le Corps législatif et les autorités constituées se répandaient dans Paris et haranguaient le peuple ? « Non, non, répliqua Camille, cela serait trop dangereux, car le peuple, dans son premier courroux, pourrait faire des victimes dans la personne de ses plus chers amis. »

« Je me retirerai, pénétré de douleur, ajoute Prudhomme. En passant dans la salle à manger, j'aperçus les femmes de Camille, de Danton, de Robert, de Fabre d'Églantine, et d'autres convives. Je ne savais que penser... ; tout me portait à croire qu'en effet, il était impossible d'arrêter le ressentiment du peuple, à la nouvelle d'une conspiration tramée par les nobles et les prêtres. L'apparence des événements acheva de me persuader. La satisfaction que le public éprouvait à l'annonce de ceux qui étaient mis en liberté, et la scène de Sombreuil porté en triomphe avec sa fille, et quantité d'autres faits semblables me rassurèrent. Je réunis tous mes collaborateurs ; c'est d'après une discussion de six heures que nous arrêtâmes de donner à notre récit le titre de *justice du peuple*, applicable seulement aux actes de générosité... »

On ne comprend pas bien comment on a pu tirer de ce récit, l'aveu de Danton, la preuve de sa complicité. Tout au plus pourrait-on en induire que, dès ce moment, Danton pensait qu'il serait impossible de conjurer la vengeance du peuple. Et d'ailleurs c'est seulement cela que Prudhomme veut établir, précisément pour montrer qu'il a été trompé. On peut se demander si la scène a vraiment eu lieu ; mais telle qu'elle est racontée et si bien appropriée qu'elle ait été aux opinions nouvelles de Prudhomme, il est clair qu'elle ne peut rien prouver de plus, puisque Prudhomme prend soin de nous dire que quoique « pénétré de douleur, » il s'en alla persuadé « qu'il était impossible d'arrêter

le ressentiment du peuple, » et que d'ailleurs il fut complètement rassuré « par la satisfaction que le public éprouvait. » C'est plus tard, seulement, alors qu'il a changé d'opinion politique, qu'il est devenu contre-révolutionnaire, qu'il s'aperçoit que Danton ne lui a pas dit la vérité, qu'il a joué la comédie, et qu'en réalité, à ce moment même, Danton, Camille Desmoulins et les autres organisaient systématiquement les massacres. La contradiction est flagrante.

Comment n'a-t-elle pas frappé les hommes de bonne foi ? Comment ont-ils pu se croire autorisés à fonder, sur ce témoignage de Prudhomme, leurs accusations contre Danton ? Louis Blanc, entre autres, insiste tout particulièrement sur ce récit de Prudhomme pour établir la complicité de Danton. Il est vrai que ses souvenirs paraissent avoir été très incomplets, car après avoir reproduit la conversation de Prudhomme avec Danton, il se borne à dire que le premier « revint chez lui tout pensif. » Or, comme on l'a vu, Prudhomme avoue bien autre chose, déclarant qu'il revint « persuadé et rassuré. » Il était persuadé « qu'il était impossible d'arrêter le ressentiment du peuple. » L'histoire partagera cette opinion.

Après avoir ainsi tenté de justifier ses variations politiques, Prudhomme continue son récit des journées de Septembre, prodiguant à chacun ses invectives et ses outrages. Il revient plusieurs fois à Danton. Il n'omet pas la fameuse accusation d'avoir fait massacrer Montmorin, ancien ministre du roi, tombant ainsi dans la même méprise que Lafayette. Dans un autre passage, il fait allusion à la célèbre circulaire de Marat. Mais, chose étrange ! il n'accuse pas Danton de l'avoir fait expédier sous son contre-seing ou son couvert. Il laisse toute la responsabilité de l'envoi à Marat ; ce qui prouve bien que, de son temps, on n'avait pas encore imaginé d'accuser Danton d'avoir donné son concours à l'expédition de cette horrible lettre ; car Prudhomme n'aurait pas manqué d'insister sur ce fait.

Mais, en revanche, Prudhomme attribue à Danton un mot tout à fait inédit, qu'aucun autre contemporain n'a reproduit, et dont les historiens se sont emparés avec empressement pour ajouter aux preuves qu'ils donnent de l'aveu de Danton. Pour l'expliquer, Prudhomme s'étend complaisamment sur les circonstances dans lesquelles il aurait été prononcé.

C'était le 3 septembre (1). Une grande et importante réunion, paraît-il, avait lieu au ministère de la justice. Elle était composée de tous les ministres, du président de l'Assemblée, Lacroix, des secrétaires de l'Assemblée, des présidents et des commandants des quarante-huit sections de Paris, de Petion, Manuel, Robespierre, Camille Desmoulins, Fabre d'Églantine, et de divers membres de la Commune, plus de cent personnes. Parmi elles, se trouvait aussi Théophile Mandar, vice-président de la section du Temple. Il s'agissait d'aviser aux moyens de sauver Paris, d'en éloigner le roi de Prusse qui n'en était pas à soixante lieues, en un mot de toutes les mesures de salut à l'extérieur. Danton présidait, « vêtu d'un habit de drap écarlate. » Tous les assistants étaient accablés ; « seul, dit Prudhomme, Danton montra de la fermeté. » Prudhomme ajoute même : « que si de grandes et extrêmes mesures ont été prises, on les doit au génie révolutionnaire de Danton. »

Pendant que toutes les mesures nécessaires étaient résolues les massacres continuaient dans Paris. Aussi, comme la délibération touchait à son terme, Théophile Mandar l'aurait interrompue, en s'adressant ainsi à Danton : « Toutes les mesures de salut extérieur sont-elles prises ? » Oui. « Occupons-nous donc à l'heure même de l'intérieur... » Et il aurait proposé : « 1^o d'assembler toute la force armée ; 2^o de diviser les citoyens présents, en autant de groupes qu'il y avait de prisons où l'on massacrait, et conjurant pour que chacun de ces

(1) Tome IV, pages 123-8.

groupes composés de citoyens bien connus, se chargeât, soit par le seul ascendant de l'éloquence et de la raison, ou soit par tous les moyens de l'autorité réunis à la force, de faire cesser à l'heure même ce torrent de sang qui, disait-il, souillerait pour jamais la gloire du nom Français. » Sa proposition fut écoutée avec beaucoup d'intérêt, ajoute Prudhomme ; mais tous les citoyens présents ne purent y prendre une part égale, tant on avait de crainte sur l'issue des grandes mesures qui venaient d'être arrêtées. Alors, Danton regardant froidement Mandar : « Sieds-toi, lui dit-il, c'était nécessaire ! »

La réunion fut levée, et les membres se répandirent dans les divers salons du ministère. Théophile Mandar se trouva dans l'un d'eux avec quelques ministres, Robespierre et d'autres personnes. S'adressant alors à Robespierre, il lui dit : « Si Petion et toi, êtes de cet avis, si vous êtes disposés à m'accompagner, nous allons prévenir Lacroix, et nous irons à l'Assemblée... ; je demanderai qu'il soit créé un dictateur... ; il ne le sera que pour vingt-quatre heures ; il ne sera tout-puissant que contre le crime ; la dictature arrêtera le sang... ; les massacres cesseront à l'instant même. Robespierre répondit : Garde-t'en bien, Brissot serait dictateur ! »

Comme on le voit, la scène est dramatique ; tous les effets sont habilement ménagés pour impressionner le lecteur. Il n'y a pas jusqu'à « l'habit de drap écarlate » de Danton qui ne soit là comme pour donner plus de couleur au tableau.

Cette réunion importante a-t-elle eu lieu ? Personne autre que Prudhomme n'en parle, et encore avoue-t-il qu'il ne tient le renseignement que de seconde main. Le propos attribué à Danton a-t-il été tenu ? Prudhomme est le seul qui l'ait révélé ; il dit le tenir de Mandar qui l'aurait ainsi gardé secret, pendant un grand nombre d'années. Cependant, une réunion si importante et une parole si grave auraient dû être connues de tout Paris ; les journaux même n'auraient pu s'en taire. Ni

madame Roland, cependant bien placée pour tout savoir, ni aucun autre auteur de Mémoires contemporains n'en font mention. Il n'en fut jamais question, ni à la Législative, ni à la Convention. Il y a donc de fortes raisons de croire que cette scène si dramatique est tout entière le fruit de l'imagination de Prudhomme ou de celle de Mandar.

Mais à supposer que cette réunion ait eu lieu, que Mandar y fût présent, ne résulte-t-il pas des circonstances dans lesquelles elle aurait été tenue, et aussi des circonstances générales que nous avons fait connaître plus haut, que la parole attribuée à Danton serait tout à fait invraisemblable ? En effet, que proposait donc Mandar, d'après le récit de Prudhomme ? Il proposait de tenter, précisément, ce que le Conseil exécutif et Danton, l'Assemblée et la Commune aussi, tentaient eux-mêmes à ce même moment. Le Conseil exécutif demandait qu'on battît le rappel de la garde nationale, qu'on réunît la force publique. L'Assemblée et la Commune envoyaient des commissaires aux prisons. Tous leurs efforts furent vains. De telle sorte, que si le récit de Prudhomme était exact, il en résulterait que Danton aurait protesté contre ses propres propositions, contre ses propres actes. Or, cela est-il admissible ? N'est-il pas évident que, dans de pareilles circonstances, Danton, aurait pu, tout au plus, répondre à Mandar : les mesures que nous venons de prendre pour le salut extérieur feront plus, pour mettre un terme aux massacres, que toute action directe. Tout ce que tu proposes a été vainement tenté ; nous n'avons pas de force publique ; sieds-toi, car pour le moment tout est inutile, comme tout était inévitable ! Ainsi que nous l'avons vu, telle était bien la pensée de Danton. Le témoignage de Prudhomme est insuffisant pour infirmer les faits et les actes qui l'établissent si clairement. D'ailleurs, nous avons, à cet égard, l'opinion de Roland, qu'on jugera sans doute préférable à celle de Prudhomme ou de Mandar. C'est à la même heure, en effet,

que Roland écrivait à la Convention la lettre célèbre dans laquelle il déclarait « à la France entière, que le pouvoir exécutif n'avait pu ni prévoir, ni empêcher ces excès... »

Donc, ce n'est pas plus de cette anecdote que des précédentes qu'on peut induire l'aveu de Danton.

Mais nous n'avons pas encore épuisé la série des prétendues preuves fournies par les historiens. Il en reste une dernière à laquelle Prudhomme fait aussi allusion. Elle est relative à l'attitude et au langage de Danton pendant les massacres des prisonniers d'Orléans, à Versailles.

Il y avait à Orléans, où siégeait la haute Cour instituée par la Constitution, un certain nombre de prisonniers arrêtés pour crime de trahison contre l'État, entre autres, M. Delessart, ancien ministre, connu pour ses négociations avec l'ennemi, M. de Brissac, ami particulier du roi, etc. Ils devaient comparaître devant la haute Cour. Mais la loi du 17 août les avait rendu justiciables du tribunal criminel extraordinaire, créé à Paris, et ils devaient être amenés devant lui. L'Assemblée, vu la situation où était Paris, avait décidé d'abord qu'ils seraient conduits à Saumur, puis à Versailles. Comme le constate madame Roland, dans ses Mémoires, le ministre de l'intérieur, Roland, avait donné, à cet égard, tous les ordres nécessaires, et pris toutes les mesures commandées par les circonstances. Une force armée, prise dans la garde nationale parisienne et placée sous les ordres de Lazowski et de Fournier, dit l'Américain, avaient été envoyée, dès la fin d'août, pour escorter les prisonniers d'Orléans à Versailles.

Mais, comme d'autres villes de provinces, Reims, Meaux, Lyon, où des massacres eurent lieu aussi, Versailles était fort agitée. L'arrivée des prisonniers y excita un grand émoi. Une foule énorme entoura les voitures et se précipita sur eux. On fit les plus grands efforts, pour les sauver. Le maire de Versailles exposa sa vie. La garde nationale parisienne qui servait d'es-

corte fut impuissante. Les prisonniers furent massacrés. C'était le 9 septembre.

En racontant ce tragique événement, Prudhomme continue ses accusations habituelles contre la Commune, le Gouvernement et l'Assemblée. Il accuse notamment « Brissot et bien d'autres, dit-il, qui eurent à se reprocher leur influence sur ces journées d'exécution (1). » Incidemment il rapporte un fait qui « ajoutera, dit-il, à la culpabilité de Danton. » Au moment « où on amenait à Versailles les prisonniers d'Orléans, M. Alquier, ex-constituant, président du département de Seine-et-Oise et de l'Assemblée électorale, alors en fonctions, se détache, vient en hâte à Paris, et se rend chez Danton, ministre de la justice, pour l'avertir des sinistres intentions qu'on paraissait avoir, à Versailles, sur la vie des prisonniers d'Orléans, et demander des mesures promptes. »

Voici la scène telle que la raconte Prudhomme : Alquier entre et expose à Danton la situation. « Que vous importe ? lui répond brusquement Danton, remplissez vos fonctions et ne vous mêlez que d'administrer. » « Mais, Monsieur, les lois nous ordonnent de veiller à leur sûreté ! » « Que vous importe ? répond de nouveau le ministre... ? » « Donnez-moi donc un ordre... ! » Danton se promenant à grands pas... « Ne vous mêlez pas cette affaire, Monsieur, le peuple demande vengeance ! » Et M. Alquier n'aurait pu obtenir d'autre réponse.

Ah ! cette fois, c'est clair, disent les accusateurs habituels de Danton ! N'est-ce pas un aveu ? N'est-il pas évident que si Danton n'eût pas été complice, il eût pris des mesures ? [C'est vraiment triompher trop facilement, et ne pas assez dissimuler le désir qu'on a de trouver prétexte à condamner l'homme qu'on accuse.

On pourrait se demander déjà si l'entrevue d'Alquier avec

(1) Tome IV, pages 170-181.

Danton est elle-même bien réelle ? Et il serait permis d'en douter ; car enfin, au moment où un massacre était imminent à Versailles, M. Alquier, président du département, avait le devoir d'être à son poste, et non pas à Paris. D'autre part, ce n'est pas à Danton qu'il aurait dû aller porter ses doléances et demander des ordres, mais au ministre de l'intérieur, à Roland, qui avait charge de prendre toutes les mesures de sécurité intérieure, et qui précisément, en cette circonstance, avait donné à Versailles tous les ordres qu'il crut nécessaires. Enfin, n'est-il pas bien étrange que madame Roland qui a tant parlé de Danton, ne fasse pas mention de cette démarche d'Alquier, dans ses *Mémoires* ?

Mais admettons, si l'on veut, qu'Alquier ait eu avec Danton l'entrevue dont on parle. On nous accordera bien que le témoignage de Prudhomme est singulièrement suspect, que nous avons le droit, même le devoir de nous en défier. Celui d'Alquier, si on le produisait, ne nous inspirerait pas plus de confiance, car on sait qu'Alquier, après avoir été un révolutionnaire ardent, changea brusquement et devint un fonctionnaire de Bonaparte. Il faudrait donc, pour qu'on puisse leur attacher quelque importance, que de tels témoignages soient vraiment plausibles et possèdent tous les caractères de la vraisemblance. Or, il n'en est rien. Si l'on s'était borné à prétendre qu'Alquier était venu prévenir Danton des dispositions de la population de Versailles, et que Danton lui aurait répondu : « Laissez faire, le peuple demande vengeance... ! » nous ne pourrions qu'opposer l'attitude générale de Danton, ses actes publics, l'in vraisemblance d'un tel langage, surtout tenu plusieurs jours après que les massacres avaient cessé dans Paris, à ces affirmations émanant de gens intéressés à perdre sa mémoire. Mais la conversation supposée d'Alquier avec Danton, telle qu'elle est rapportée par Prudhomme, contient vraiment trop de choses invraisemblables et contradictoires, pour qu'on n'a-

perçoive pas de suite qu'elle a été imaginée ou arrangée après coup, pour les besoins d'une thèse.

En effet, pourquoi Alquier serait-il venu demander un ordre ? Est-ce que les autorités de Versailles avaient besoin d'un ordre pour agir ? Est-ce qu'elles n'avaient pas le devoir de prendre toutes les mesures nécessaires ? Est-ce qu'on pouvait croire qu'elles y manqueraient ? Est-ce que d'ailleurs elles y ont manqué ? Est-ce qu'elles n'ont pas rempli tous leurs devoirs ? Le maire a exposé sa vie ; tous ses collaborateurs, toutes les forces dont on croyait pouvoir disposer ont été mises en réquisition. Jamais les autorités de Versailles n'ont été accusées de complicité. Il n'y a que le rôle d'Alquier, dans cette journée sanglante, que nous ne connaissons pas. Pourtant, il aurait été curieux et instructif, de savoir où était Alquier, à ce moment-là ; s'il était à côté du maire faisant tous ses efforts pour arracher les prisonniers des mains de la foule, ou sur un autre point ; ou si, au contraire, voulant expliquer son absence, il n'aurait pas imaginé sa démarche auprès de Danton, comme une excuse. On raconte que, pendant la Convention, dans les circonstances graves, il était toujours parmi les absents.

D'autre part, quel ordre Danton aurait-il pu donner ? Quelle mesure aurait-il pu prendre ? Est-ce qu'il disposait de la moindre force publique ? Est-ce que, dans l'état d'esprit où était Paris, et au milieu de la lutte que Danton soutenait en ce moment même avec la Commune, il pouvait songer à obtenir d'elle et à envoyer à Versailles une force prise dans la garde nationale parisienne ? Il était impuissant.

Or, justement, c'est cet état d'impuissance qui devait l'agiter, le ronger. Et s'il est vrai, comme d'autres que Prudhomme le racontent, qu'il se promenait à grands pas dans son cabinet, disant : « Laissez-moi tranquille, vous voyez bien que si j'avais quelque chose à vous répondre, ce serait fait depuis longtemps ; » qu'en conclure, si ce n'est, qu'assailli des plus sinis-

tres nouvelles, rempli d'angoisses en présence de tous les périls qui menaçaient la France et la Révolution, Danton s'irritait contre le sort, s'exaspérait de ne pouvoir tout conjurer, de se voir contraint à faire, comme on dit, la part du feu, et qu'il cherchait à couvrir son impuissance et sa pitié sous des emportements contre les ennemis de la Révolution dont, après tout, les résistances, les trahisons et les crimes avaient seuls produit le danger même qui les menaçait !

Donc, si l'entrevue d'Alquier avec Danton a eu lieu, on peut croire qu'elle ne s'est pas passée comme l'ont raconté les ennemis de Danton et de la Révolution. Il est visible qu'elle a été arrangée, sinon imaginée, tout exprès pour placer, dans la bouche de Danton, l'aveu avec lequel on a créé la légende qu'on s'efforce vainement d'établir.

Toutefois, on a bien compris que la conversation avec Alquier ne suffisait pas pour démontrer péremptoirement que Danton aurait volontairement laissé massacrer les prisonniers d'Orléans. A tout prix, il fallait trouver autre chose qui vint corroborer une pareille allégation. Danton a fait plus que de ne pas donner d'ordres à Alquier, dit-on donc. Le lendemain des massacres de Versailles, les gardes nationaux parisiens, qui avaient formé l'escorte des prisonniers, arrivèrent à Paris. Ils se rendirent sous les fenêtres de Danton, au ministère de la justice, comme pour recevoir la récompense de leurs services, et lui, les haranguant, leur dit : « Celui qui vous remercie, ce n'est pas le ministre de la justice, c'est le ministre de la Révolution. »

Tout d'abord, à qui Danton aurait-il adressé ce langage ? Est-ce aux massacreurs des prisonniers d'Orléans ? Nullement. C'est aux gardes nationaux parisiens qui sans doute avaient été impuissants à empêcher le massacre, mais qui n'y avaient pas pris part. Ces hommes étaient partis de Paris, près de deux semaines auparavant ; ils étaient allés à Orléans ; ils revenaient,

sans avoir trempé ni dans les massacres de Paris, ni dans ceux de Versailles ; ils avaient accompli leur mission, non pas bien, car cela avait été impossible, mais du moins sans s'être tachés de sang, et ils venaient en quelque sorte en rendre compte à Danton, comme au personnage le plus important du Gouvernement.

On prétend que Danton les aurait remerciés. Or, en quoi cela serait-il coupable ? On reconnaît, d'ailleurs, qu'il l'aurait fait en termes singulièrement restrictifs. Ils étaient là, nombreux, sur une place publique, et Danton leur aurait dit : « Ce n'est pas le ministre de la justice qui vous remercie.... » pourquoi cela ? Apparemment, parce que le ministre de la justice, c'est-à-dire le ministre d'un temps régulier, n'a pas à remercier des gardes nationaux parisiens d'une expédition de cette nature. Comme ministre de la justice, il aurait peut-être à rechercher comment une semblable expédition a pu être ordonnée, comment elle a été conduite, si toutes les précautions ont été prises, si l'on n'aurait pas pu procéder autrement qu'on ne l'a fait !... Mais en temps de révolution, au milieu des terribles événements qui viennent de s'accomplir, on comprend que les formes soient moins sévèrement observées, que le ministre de la justice doive fermer les yeux sur certains désordres que l'état des esprits explique, sans les justifier. Toutefois maintenant, il faut que tout rentre dans l'ordre ; « le ministre de la Révolution » consent bien à vous remercier ; mais le ministre de la justice entend réserver son action, ne pas compromettre l'autorité dont il est revêtu, et il prévient par là qu'il entend en user contre tout désordre qui se produirait à l'avenir. Tout homme qui voudra y réfléchir sincèrement, comprendra que le langage de Danton était très naturel, très sensé, et très approprié aux circonstances.

Toutefois, ce langage, qu'on lui reproche, Danton l'a-t-il vraiment tenu ? Chose étrange ! parmi les contemporains, per-

sonne n'y fait allusion : ni les journaux, ni les mémoires ; ni madame Roland qui l'aurait connu sans doute et qui n'aurait pas manqué de le rapporter si elle avait pu y voir la moindre preuve de complicité ; ni le *Moniteur*, ni les *Révolutions de Paris*, ni Prudhomme, ni Peltier, ni les *Deux amis de la liberté*, si acharnés contre Danton. Pourtant est-il admissible qu'une scène de ce genre, qui se serait passée au milieu d'une foule, sur la place Vendôme où était déjà le ministère de la justice, n'ait pas été connue de tout Paris ? ou que, si elle avait pu être interprétée comme elle l'a été plus tard, elle n'ait pas été souvent reprochée à Danton vivant ? Les historiens paraissent l'avoir recueillie comme une sorte de tradition orale, dont ils n'ont pas pris la peine de rechercher l'origine. La légende s'est formée peu à peu, et maintenant, on étonne beaucoup de personnes quand, les arrêtant dans l'interprétation qu'elles en font, on leur demande d'en établir auparavant la réalité. Tout, en effet, autorise à croire que Danton n'a pas même tenu ce langage que, d'ailleurs, on lui reprocherait à tort, et que nous nous trouvons, une fois de plus, en face d'une de ces fables nombreuses que ses ennemis ont composées pour flétrir sa mémoire.

X

CONCLUSION.

Nous avons examiné un à un tous les faits, une à une toutes les paroles, invoqués contre Danton pour établir sa complicité dans les massacres de Septembre. Maintenant nous pouvons conclure.

Les actes ne sont clairs que quand ils découlent des idées. C'est pourquoi, avant tout, nous avons recherché la pensée de Danton et défini sa politique, depuis le 10 août, telles qu'elles résultent de son langage et de ses actions. Or, à cet égard, il ne

peut subsister aucun doute. Il avait nettement aperçu où pouvaient conduire des passions portées à leur paroxysme, le péril immense qui pouvait en résulter pour la Révolution et pour la France. Toute sa politique (1) consista donc à apaiser les passions. Pour cela, il procéda le plus habilement possible ; sans doute, il ne rompit pas violemment avec elles, au risque de tout mettre en conflagration ; il essaya de les manier, de les contenir, comme il faut toujours faire quand on ne veut pas être écrasé ; il tenta de les détourner, par de patriotiques mesures, de toute idée, de tout projet de vengeance. Il voulait tout conjurer. Toutes ses paroles, tous ses actes en portent le témoignage éclatant. Certes, c'était là une œuvre difficile, dans le double tumulte d'une révolution et d'une invasion ; rendue plus difficile par les résistances qu'il rencontra dans l'Assemblée législative, par l'insuffisance des pouvoirs dont il était revêtu. Cependant, on ne peut pas dire qu'elle échoua tout entière, que les efforts de Danton n'atténuèrent pas, dans une large mesure, les horreurs des journées de Septembre. Nous croyons en avoir fait une démonstration catégorique.

Ceux qui avaient intérêt à charger la mémoire de Danton de toutes les responsabilités et de tous les crimes, pour se justifier eux-mêmes, ont essayé de nier tout cela, en dénaturant son langage et ses actes, en proférant contre lui tous les outrages. Ils ne citent pas un fait précis ; ils ne produisent pas un témoin. Nous avons montré que toutes leurs accusations sont de pures calomnies démenties par les faits, par la logique, par le bon sens.

En dehors des preuves directes que nous avons fournies, il y a encore la répulsion que Danton n'a jamais cessé de manifester pour ces fatales journées ; elle est restée traditionnelle dans sa famille. Ce n'est pas tout. S'il avait été leur chef, ou simplement leur complice, les massacreurs seraient restés ses amis.

(1) Voir *Danton et la politique contemporaine*, par Antonin Dubost, chez Charpentier.

Or, ceux qui prirent une part directe aux massacres, Marat, Billaud-Varenne, Hébert, Ronsin, Hanriot, ne furent jamais de son parti. Au contraire, ils n'ont jamais cessé de le haïr, de l'accuser de faiblesse, de l'inculper de modérantisme et d'indulgence. Il y a dans les notes manuscrites de Courtois (de l'Aube), un passage caractéristique à cet égard : « On serait bien étonné, si je disais qu'une des sources de la haine qu'ils vouaient à Danton, ne venait que de ce qu'il n'avait pas joué, dans les journées des 2 et 3 septembre, le rôle qu'on désirait qu'il jouât, et que, dès ce moment, il fut regardé comme un homme sans caractère révolutionnaire. Beaucoup de patriotes doivent se rappeler que ces plaintes sortaient fréquemment de la bouche de Billaud et de Robespierre. »

Pendant que Danton vivait, sachant bien qu'il était inattaquable, et que d'un mot il aurait pu renverser toutes leurs accusations, ses accusateurs s'étaient tus. Lui mort, ils n'ont plus hésité, espérant qu'il n'y aurait plus personne pour défendre sa mémoire. Ils avaient compté sans les vrais amis de la Révolution, sans l'intérêt que l'opinion a toujours à découvrir et à connaître la vérité, sans l'esprit de justice.

Désormais, l'histoire dira la vérité. Elle appréciera les journées de Septembre comme la conséquence fatale d'un état particulier de l'esprit public, d'une sorte de contagion de fureur que les hommes et les pouvoirs publics sont toujours impuissants à conjurer. Loin d'accuser Danton, elle le montrera faisant tout pour arrêter « ce débordement de la vengeance nationale, » et, au milieu de ces effroyables tragédies, seul debout, seul de sang-froid, et par sa politique, par ses efforts, par sa fermeté, par son énergie, faisant que des événements qui pouvaient tout perdre, n'ont pas empêché la Révolution de triompher et la France d'être sauvée.

Danton prévoyait bien qu'en restant à Paris, sans pouvoir arrêter la fureur des Parisiens, sans pouvoir frapper les cou-

pables, il serait calomnié : « Qu'on me calomnie, je le prévois ; il ne m'importe ! dût mon nom être flétri, je sauverai la liberté. » Pour la sauver, il fallait rester debout au milieu de Paris ensanglanté, quelle que fut la responsabilité qui pût en résulter ; il ne fallait pas partir, car partir, c'était abandonner Paris à l'anarchie, à des horreurs cent fois pires que celles qui s'y sont produites, et c'était le livrer à l'ennemi. Danton n'hésita pas. Il avait conscience de servir ainsi la patrie.

D'ailleurs, au-dessus des calomnies de ses contemporains, il a toujours entrevu le jugement de l'avenir, et ce jugement le rassurait. Il avait confiance dans l'opinion, « non pas, disait-il, ce vain bruit qu'une faction de quelques mois ne fait régner qu'autant qu'elle même, mais l'opinion indestructible, celle qui se fonde sur des faits qu'on ne peut longtemps obscurcir, cette opinion qui n'accorde point d'amnistie aux traîtres et dont le tribunal suprême casse les jugements des sots et les décrets des juges vendus à la tyrannie. » Son espoir ne sera pas déçu ; sa confiance ne sera pas trompée.

FIN.



